

# ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Lundi 4 octobre 1954,  
à 15 heures

New-York.

NEUVIEME SESSION  
Documents officiels

## SOMMAIRE

	Page
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite).....	177
Discours de M. Skrzyszewski (Pologne), de M. Cooke (Argentine) et de M. Kisselyov (République socialiste soviétique de Biélorussie)	

Président: M. Eelco N. VAN KLEFFENS (Pays-Bas).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. SKRZYSZEWSKI (POLOGNE), DE M. COOKE (ARGENTINE) ET DE M. KISSELYOV (REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE)

1. M. SKRZYSZEWSKI (Pologne): Qu'il me soit permis, au début de mon intervention dans la discussion générale à cette neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de saluer les délégués à cette importante conférence internationale et de souhaiter à l'Assemblée plein succès dans ses travaux pour l'amélioration des relations entre les nations. Les tâches qui se posent à nous sont importantes; leur juste solution exigera de nous un effort commun.
2. La session actuelle entreprend, en effet, ses travaux à un moment particulièrement important de la situation internationale. La cessation des hostilités et l'armistice en Corée, la conférence des Ministres des affaires étrangères des quatre puissances à Berlin, la conférence des cinq grandes puissances et des autres pays intéressés à Genève, l'armistice en Indochine, ainsi que la solution positive d'un certain nombre d'autres questions litigieuses, ont contribué à une amélioration sensible des relations internationales.
3. C'est d'une manière similaire que, dans son rapport annuel, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies apprécie la situation. Nous lisons dans ce rapport [A/2663, p. xi]:  
"Pour l'Organisation des Nations Unies et, en fait, pour toute l'action en faveur de la paix, l'arrêt des hostilités en Corée et en Indochine constitue, sans nul doute, le fait capital de l'année écoulée."
4. C'est la première fois, depuis près de vingt-cinq ans, qu'il n'y a, sur toute la surface du globe, aucun conflit armé grave. On peut donc dire que la session actuelle de l'Assemblée générale se réunit dans des conditions particulièrement favorables, que des perspectives de travaux fructueux s'ouvrent à elle. Cette situation impose à l'Assemblée l'obligation d'autant plus grande de déployer le maximum d'efforts pour que nos travaux aboutissent à des réalisations efficaces qui accéléreront le processus de détente internationale. C'est ce qu'attendent tous les peuples du monde. C'est ce qu'exige l'opinion publique de tous les pays.

5. Qu'y a-t-il à la base de ces événements favorables au développement de la situation internationale? Ces succès ont été rendus possibles grâce à l'action de toutes les forces qui se sont fixé pour but d'écartier le danger que fait courir au monde la politique de préparatifs de guerre, la politique de ceux qui cherchent à envenimer les relations internationales. La volonté de paix anime la majorité de l'humanité. Le fait qu'ils ont compris le danger de guerre a intensifié les efforts de tous les peuples en faveur de l'application de la méthode juste et éprouvée au cours de l'histoire, à savoir que les problèmes litigieux les plus ardues et les plus compliqués peuvent être réglés pacifiquement, si l'on fait preuve de bonne volonté et du désir d'aboutir à une entente.

6. De nombreux milieux politiques, et même les milieux dirigeants de bien des pays, ont pris conscience du danger qu'entraîne la politique de préparatifs de guerre. Le règlement des problèmes coréen et indochinois a démontré une fois de plus d'une manière palpable qu'il était possible d'aboutir à des solutions communes. Il convient de souligner particulièrement ici que l'attitude pleine de bon sens des délégations britannique et française a facilité l'aboutissement à un accord mettant fin à l'effusion de sang en Indochine, accord si favorable au développement ultérieur de la situation internationale.

7. Les succès remportés dans la lutte pour la paix et dont les étapes ont été l'armistice en Corée, la Conférence de Berlin et la Conférence de Genève ont, sans aucun doute, été rendus possibles grâce à la politique de paix, ainsi qu'à l'initiative de l'Union soviétique, de la Chine populaire et des pays de démocratie populaire, dont la Pologne.

8. La politique de force s'écroule. Ceux qui croyaient à la prépondérance de la politique du poing sur les principes de la coopération internationale et qui pensaient que l'on pouvait remplacer l'organisation de celle-ci par un réseau de pactes militaires et d'ententes agressives ont fait faillite.

9. Parlant de la "nouvelle situation stratégique de l'Amérique", la revue mensuelle américaine *Fortune*, dans son numéro du mois d'août 1954, avoue que "l'optimisme ne peut cacher plus longtemps le fait désagréable que le système mondial des alliances stratégiques des Etats-Unis est sérieusement ébranlé et subit une crise".

10. Le fait que la méthode de négociations et de recherche de solutions pacifiques donne des résultats positifs a été confirmé par la vie. Tel doit être le principe d'action fondamental de l'Organisation des Nations Unies qui a été créée pour être une organisation de coopération et d'entente. Téhéran, Moscou, Yalta, San-Francisco, Potsdam, où des efforts ardues ont été déployés pour aboutir à des décisions communes sans que la volonté de quiconque soit imposée par la force, telles sont les étapes qui ont amené les Alliés à créer l'Organisation des Nations Unies.

11. En dépit des tristes augures qui prétendent que la Charte est dépassée et prédisent la mort prochaine de l'Organisation, celle-ci peut et doit jouer un rôle constructif dans les relations internationales. Le succès ultérieur des travaux des Nations Unies dépendra du respect de la Charte et de la manière dont on saura appliquer dans la pratique son principe essentiel, à savoir celui de l'entente et du compromis, dans toutes les questions internationales litigieuses.

12. Lorsqu'on analyse les succès obtenus dernièrement dans le sens de la solution pacifique des différends internationaux, on est obligé de constater que l'Organisation n'a pas joué le rôle qu'elle aurait pu et dû remplir et qu'elle n'a pas apporté sa contribution à l'œuvre de détente internationale. Le bilan positif de l'année écoulée et les progrès réalisés en faveur de la paix, de la coopération et de l'entente ne doivent pas nous cacher les symptômes et les tendances dangereuses qui continuent à se manifester dans l'arène internationale.

13. Les forces hostiles à la détente internationale, qui voudraient envenimer les relations entre les nations et empêcher la coopération, continuent toujours d'agir. C'est le but que poursuit l'action tendant à maintenir la division de l'Europe, à reconstituer le militarisme allemand en tant que force principale d'agression. C'est également le but que poursuit l'action tendant à reconstituer des blocs agressifs dans l'Asie du Sud-Est, blocs dirigés contre la paix, l'indépendance et la liberté des peuples de ce continent. C'est encore le but que poursuivent dans les pays occidentaux, en particulier aux Etats-Unis, le maintien et l'intensification de la course aux armements ainsi que les préparatifs à une guerre atomique. Les peuples du monde doivent se montrer vigilants. Si cette vigilance fait défaut, les succès obtenus en faveur de la paix peuvent s'avérer précaires.

14. Pour mesurer le danger que font courir à la coopération pacifique les forces belliqueuses, il suffit de rappeler qu'elles ont pu rendre impossible, à la Conférence de Berlin, la juste solution du problème allemand; qu'elles ont pu, à la Conférence de Genève, faire rompre les pourparlers dans la question coréenne, au moment précis où les propositions de compromis de l'URSS et de la République populaire de Chine avaient acquis le soutien des participants à la Conférence; qu'elles ont pu maintenir dans une impasse les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans les questions du désarmement.

15. Ces forces repoussent ouvertement la thèse sur la possibilité de la coexistence et de la coopération de systèmes sociaux et politiques différents; elles diffusent divers plans provocateurs de "libération", en utilisant dans ce but la tribune même de cette assemblée, et font ouvertement de la propagande de guerre, en dépit de l'interdiction formulée dans une résolution de l'Assemblée générale.

16. Il est des gens qui voudraient persuader au monde que l'existence de deux camps aux régimes différents rend la guerre inévitable, que la collision entre ces deux camps est inéluctable. Cependant, la coexistence est un fait que doivent prendre en considération même les adversaires les plus acharnés de tel ou tel autre système.

17. Depuis le moment où, à côté du système capitaliste, le système socialiste est apparu dans le monde, leurs rapports mutuels sont devenus le problème clef de la politique internationale. On peut emprunter des chemins différents. On peut ne pas reconnaître la coexistence, ainsi que le souhaitent certains milieux améri-

cains, et vouloir détruire par la force le système socialiste. Mais ce chemin ne peut que replonger le monde dans une guerre sanglante, dans une guerre qui ne peut se terminer que par une catastrophe pour le capitalisme. Quiconque rejette le principe de la coexistence s'engage sur le chemin de la guerre.

18. Mais il y a un autre chemin, c'est, étant donné la nécessité de la coexistence, l'établissement de rapports basés sur la coopération, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect des intérêts mutuels, l'émulation pacifique. Ce chemin mène à la coopération économique et culturelle, avantageuse pour les deux parties, et ouvre la perspective d'une paix durable. Le refus, par certains Etats, de suivre ce chemin crée des difficultés supplémentaires à la bonne marche de notre organisation. Le Secrétaire général le constate lorsqu'il dit, dans son rapport annuel [A/2663, p. xii], que "l'Organisation est très gênée dans son action parce qu'il lui faut fonctionner dans un monde où la nécessité de la coexistence n'est pas encore entièrement reconnue".

19. L'expérience de l'histoire réfute les allégations selon lesquelles l'existence de systèmes différents mène inéluctablement à la guerre. L'existence en Europe d'un seul système, avant la première guerre mondiale, n'a nullement empêché le déclenchement de la guerre. La seconde guerre mondiale a été déclenchée indépendamment de l'existence de systèmes différents.

20. L'expérience de la seconde guerre mondiale montre en effet que, malgré certaines tendances hostiles à l'Union soviétique existant dans le camp occidental, en fin de compte des Etats aux systèmes différents se sont retrouvés dans la coalition antihitlérienne, dans la lutte pour un but commun: le rétablissement de la liberté et de l'indépendance. Dans le cadre de cette coalition, les forces armées de l'Union soviétique ont sauvé, sur les champs de bataille, les destinées de notre civilisation et ont rendu possible la création de l'organisme dont la neuvième session de l'Assemblée générale se déroule actuellement.

21. Nous devons nous souvenir des leçons du passé, n'est-ce que de celles d'un passé récent. Septembre dernier a marqué le quinzième anniversaire du déclenchement de la seconde guerre mondiale, période tragique dans l'histoire de nombreuses nations, parmi lesquelles une des premières places revient malheureusement à la Pologne.

22. Nous n'avons pas le droit d'oublier que le déclenchement de la seconde guerre mondiale a constitué la conclusion tragique de la politique des blocs, des tentatives faites pour isoler l'une des grandes puissances, du mépris de la souveraineté et des droits des petites nations, des garanties sans gages, de la destruction de l'organisation internationale existant alors, du rejet du principe de la sécurité collective en faveur du principe si bien connu et condamné selon lequel la force prime le droit. Sans Munich et la politique qui a suivi Munich et a permis aux hitlériens de se préparer à attaquer les peuples d'Europe, il n'y aurait pas eu les ruines de Varsovie, de Rotterdam, de Coventry et de Stalingrad, il n'y aurait pas eu le cauchemar d'Auschwitz et de Maidanek, il n'y aurait pas eu Oradour et les bombardements de Londres. La botte hitlérienne n'aurait pas foulé le pavé des vieilles rues de Paris et d'Athènes, il n'y aurait pas eu des dizaines de millions de tués et de mutilés.

23. Il y a quinze ans, le peuple polonais, isolé et sans défense, luttait héroïquement contre toute la puissance



du Troisième Reich. Le Premier Ministre du Royaume-Uni, sir Winston Churchill, le reconnaît dans ses mémoires lorsqu'il écrit, à la page 20 du tome I :

“La France et la Grande-Bretagne demeuraient impassibles tandis que la machine de guerre germanique écrasait la Pologne de toute sa puissance et l'asservissait. Hitler aurait vraiment eu tort de se plaindre.”

24. La Pologne, victime de la politique agressive de l'impérialisme allemand, de la politique d'assistance à l'hitlérisme et de sabotage, par les puissances occidentales, des efforts déployés en vue de la sécurité collective, a particulièrement le droit d'attirer l'attention sur le grave danger que porte en elle la reconstitution des forces du militarisme allemand et la création, en Allemagne occidentale, d'une base d'agression dirigée contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire, ainsi que sur le rôle de gendarme de l'Europe, appelé à surveiller les autres peuples européens, dévolu à l'Allemagne.

25. L'existence au cœur de l'Europe d'une Allemagne divisée constituera toujours un foyer de troubles; elle offrira de larges possibilités à ceux qui veulent pousser à la guerre. Or, cette situation est due aux objectifs que poursuivent les Etats-Unis d'Amérique qui veulent faire de la Wehrmacht reconstituée, avec les anciens chefs hitlériens criminels de guerre qui ont semé la mort, la terreur et la destruction en Europe, l'instrument de leurs plans agressifs. Cette situation s'est reflétée à nouveau dans les décisions de la Conférence de Londres qui font renaître le militarisme allemand et veulent faire de l'armée allemande la force militaire principale du pacte atlantique.

26. C'est pourquoi je ne puis passer sous silence l'intervention qu'a faite ce matin [487ème séance] M. Lloyd, chef de la délégation du Royaume-Uni, dont la déclaration diffère sensiblement du ton de la plupart des autres interventions. Il a demandé à l'Union soviétique et à la République populaire chinoise de donner la preuve de la sincérité de leur politique pacifique. Cet appel est particulièrement étonnant de la part de M. Lloyd, au lendemain de la Conférence de Londres. Cependant, le fait même qu'il l'a mentionnée comme une manifestation de la détente internationale prouve l'importance de l'initiative pacifique de l'Union soviétique et de l'influence qu'exercent ce pays et la République populaire chinoise sur l'amélioration des relations internationales.

27. M. Lloyd a par contre entièrement passé sous silence les déclarations de nombreux politiciens et chefs militaires américains qui réclament une guerre préventive, des bombardements massifs et l'utilisation de l'arme atomique. Il a également passé sous silence le fait que des bases militaires sont construites autour de l'Union soviétique et des démocraties populaires. A qui M. Lloyd devrait-il donc réclamer des preuves de sincérité en matière d'intentions pacifiques?

28. La renaissance du militarisme allemand est un danger mortel pour la paix. On ne peut se laisser bercer par l'illusion que l'Allemagne remilitarisée ne menacerait que les pays situés à l'est de ses frontières. L'histoire a prouvé une fois déjà aux inspirateurs peu clairvoyants de la politique de Munich que l'on n'a pas encore inventé de tanks et de bombardiers allant en sens unique, vers l'est.

29. Maintenant déjà, le ton d'Adenauer et de ses amis montre que leurs appétits dépassent largement ce

que l'on appelle les “revendications à l'est”. Les ministres de Bonn ne cachent pas qu'ils rêvent déjà à certaines parties de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. Les patrons actuels d'Adenauer pourraient avoir, un jour, une surprise désagréable, car la renaissance du militarisme allemand a toujours conduit à la guerre, et celle-ci, en dépit des désirs de ses inspirateurs, s'est étendue non seulement à l'est de l'Europe, mais également à sa partie occidentale et au monde entier. Les milieux dirigeants des Etats-Unis et leurs partenaires en Europe devraient s'en souvenir. Aux politiciens qui prennent au sérieux les garanties tant vantées par les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, il convient de rappeler les expériences amères des garanties accordées lors de la seconde guerre mondiale. La Pologne a fait, à cet égard, une expérience particulièrement pénible.

30. Deux guerres mondiales meurtrières et sanglantes ont appris aux peuples à reconnaître les véritables raisons de leur déclenchement. Les peuples ont compris qu'ils peuvent, par leurs efforts, éviter la guerre s'ils prennent entre leurs mains la cause du maintien de la paix. Les peuples de l'Europe sont hostiles à la renaissance du militarisme allemand; ils ne veulent pas que l'on maintienne la division artificielle de l'Europe en blocs hostiles. Repoussant la perspective d'une guerre destructrice à laquelle conduiraient la division de l'Europe et la remilitarisation de l'Allemagne, tous les peuples d'Europe entreprennent la lutte pour un système de sécurité collective. C'est la lutte pour un système dans le cadre duquel, moyennant une coopération égale, tous les peuples d'Europe se garantiront mutuellement et en commun l'indépendance et la souveraineté, élimineront le danger de guerre et créeront la base du développement de la coopération politique, économique et culturelle. Le système de sécurité collective ouvre aux peuples d'Europe la perspective d'une Europe véritablement unifiée dans ses frontières naturelles, d'une Europe reliée par une communauté de destinée et d'histoire, de culture et de civilisation. Ce sont là des liens plus solides que des ententes d'états-majors, de banques et de bourses. La lutte pour un système européen de sécurité collective est la clef de la lutte pour la paix dans le monde.

31. Se fondant sur les expériences passées et profondément convaincu que seul un véritable système de sécurité collective est en mesure de défendre l'Europe et de la préserver d'un nouveau conflit armé, le Gouvernement polonais a pleinement soutenu les propositions du Gouvernement de l'Union soviétique, présentées à la Conférence des Ministres des affaires étrangères à Berlin. Ces propositions constituent une base concrète et réelle pour l'élaboration d'un pacte conforme aux intérêts de la paix mondiale, pacte qui, se plaçant dans le cadre de la Charte des Nations Unies, englobera tous les pays de l'Europe et assurera la paix dans cette région.

32. La condition essentielle de la sécurité en Europe est le règlement du problème allemand. L'Allemagne doit être unifiée selon des principes démocratiques et pacifiques garantissant au peuple allemand le droit de disposer de lui-même. L'Allemagne doit cesser d'être un atout entre les mains des partisans de la politique de guerre. L'unification de l'Allemagne sur une base démocratique permettra au peuple allemand d'apporter sa contribution à l'œuvre de paix en Europe et à la coopération internationale; elle créera également les conditions nécessaires à une coopération pacifique.

33. Par contre, la remilitarisation de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit — celle de Bruxelles ou de Londres, celle du pacte atlantique ou toute autre forme — porte en elle le danger d'une nouvelle guerre. Les voisins de l'Allemagne l'ont particulièrement bien compris. L'opposition des peuples européens à toute tentative de renaissance du militarisme allemand en est la preuve. Cette opposition s'est exprimée dans le rejet, par l'Assemblée nationale française, de l'accord sur l'armée européenne. Ce fait a été un facteur supplémentaire de détente internationale. Dans tous les pays d'Europe, y compris l'Allemagne, on est de plus en plus persuadé que la situation est mûre pour poser à nouveau le problème allemand à une conférence des quatre puissances et pour permettre au peuple allemand lui-même de décider de son avenir.

34. L'attitude du Royaume-Uni à l'égard du traité européen de sécurité collective, que M. Lloyd nous a exposée aujourd'hui, est pour le moins étonnante. M. Lloyd conteste le besoin d'un système européen de sécurité collective, disant que l'Organisation des Nations Unies constitue un cadre suffisant pour la coopération européenne.

35. Le Royaume-Uni prend part, bien que l'Organisation des Nations Unies existe, à de nombreuses ententes et organisations. Certaines d'entre elles, comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est, se sont fixé des buts nettement agressifs et vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies, en particulier des Articles 33 et 51 cités par le représentant du Royaume-Uni. Par contre, le traité européen de sécurité collective est conforme à la Charte des Nations Unies et contribue directement à la réalisation des objectifs de celle-ci. Il n'est pas juste de soutenir que ce traité prévoit le maintien de la division de l'Allemagne. Au contraire, il offre de larges possibilités en ce qui concerne l'unification de l'Allemagne, et même la participation immédiate du peuple allemand aux efforts des peuples européens pour assurer leur sécurité mutuelle. Dans le cadre de ce traité, l'Allemagne sera souveraine. Les accords de Bonn et les décisions de la Conférence de Londres privent, en fait, l'Allemagne occidentale du droit à l'indépendance et à une politique étrangère indépendante pour des dizaines d'années.

36. Partant du principe que le danger d'une agression résultant du militarisme allemand constitue une menace pour tous les voisins de l'Allemagne, le Gouvernement polonais a proposé à la France, à laquelle nous lie une amitié traditionnelle, la signature d'une alliance qui pourrait devenir un élément important de sécurité en Europe. Nous partons du point de vue que la France a, en tant que grande puissance, un rôle particulier à jouer pour rendre à l'Europe son unité véritable et pour établir la sécurité collective des peuples européens.

37. En établissant des relations amicales avec la République démocratique allemande, premier Etat pacifique de l'histoire du peuple allemand, la Pologne a donné un exemple concret de coopération avec le peuple allemand. Grâce à ses traités avec la République démocratique allemande, grâce en particulier à son entente sur le tracé de la frontière existante et établie entre la Pologne et l'Allemagne, sur l'Oder et la Neisse, les bases du règlement des relations polono-allemandes selon le principe de l'amitié et de la coopération ont été établies.

38. Je me suis arrêté tout d'abord sur les problèmes les plus sensibles pour le peuple polonais, à savoir le

problème de la sécurité en Europe et son point central, la question allemande. Je voudrais ajouter, en même temps, que nous apprécions pleinement la signification des problèmes asiatiques, d'autant plus que mon gouvernement a accepté des obligations internationales importantes liées à l'armistice en Corée et en Indochine. L'histoire a démontré que la paix est indivisible. C'est pourquoi les intrigues des milieux belliqueux américains en Asie constituent une menace pour la paix mondiale. La politique étrangère américaine, malgré de nombreuses défaites, n'a pas renoncé à la politique de la force et continue à fomenter la guerre en Extrême-Orient. C'est une tentative faite pour priver l'Asie et ses peuples du droit de décider de leur destin.

39. La cessation des hostilités en Corée et en Indochine ne constitue cependant pas un plein succès. Il reste à régler définitivement le problème coréen. En outre, la liberté et l'indépendance des peuples de la presque île indochinoise continuent à faire l'objet de sérieuses attaques de la part des Etats-Unis. Les cercles aventuriers des Etats-Unis n'ont pas perdu l'espoir de parvenir à rallumer la guerre en Extrême-Orient. Nous avons à faire face à une stratégie qui englobe dans ses plans de guerre tout le territoire de l'Asie et, en premier lieu, la République populaire de Chine.

40. Le Gouvernement polonais est pleinement conscient de ce danger; c'est pourquoi il considère avec tout le sérieux et l'esprit de responsabilité qui se doivent les tâches qui nous ont été confiées, en commun avec d'autres Etats, conformément aux accords conclus à Panmunjom et à Genève, tâches qui consistent à veiller à la mise en œuvre des stipulations de l'armistice. Nous sommes conscients du fait que les tâches des commissions coréenne et indochinoise sont difficiles et que le danger qui menace les accords d'armistice est très sérieux. La Corée du Sud est devenue le théâtre de provocations nombreuses, tandis que la clique de Syngman Rhee menace ouvertement et de plus en plus souvent de reprendre la guerre. C'est là une menace d'autant plus grande que cette clique bénéficie de l'appui des cercles influents des Etats-Unis. Quant à la solution pacifique du problème indochinois, déjà au moment de la Conférence de Genève, les représentants des Etats-Unis ont tenté de torpiller l'armistice et même d'élargir la guerre en Indochine et, une fois l'armistice signé, de miner la confiance des peuples en cet accord.

41. Il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies prenne rapidement des mesures pour assurer la paix en Asie. Il faut qu'elle rende possible le fonctionnement normal des commissions en Corée et qu'elle mette tout en œuvre pour y empêcher une nouvelle guerre.

42. La question de la paix en Asie est intimement liée à la reconnaissance du rôle de grande puissance, qui lui revient de droit, de la République populaire de Chine. Ce pays a apporté sa contribution décisive à la cessation des hostilités en Corée et en Indochine. Il a montré comment on peut régler pacifiquement ses rapports avec ses voisins. Nous en trouvons, en particulier, la preuve dans les rapports établis entre la République populaire de Chine et la République de l'Inde, rapports fondés sur le principe du respect du droit souverain et des intérêts mutuels, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, des avantages réciproques, de l'égalité et de la coopération pacifique. Ces rapports confirment, d'une manière probante, que la coexistence et la coopération d'Etats aux systèmes différents est possible. Ces rapports renforcent la possibilité de main-



tenir la paix et ils expriment la volonté indéfectible des peuples d'Asie d'empêcher que l'on utilise leur continent pour créer des foyers de guerre et de troubles et pour envenimer la coopération internationale.

43. Par contre, des tendances opposées se sont manifestées à la récente Conférence de Manille. Ainsi que le comprennent très justement les peuples d'Asie, l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est est directement dirigée contre la paix et la sécurité en Asie, contre la liberté et l'indépendance des peuples qui ne veulent plus vivre sous le joug colonial. L'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est est en contradiction flagrante avec les accords d'armistice d'Indochine. Le peuple de l'Inde apporte sa contribution précieuse à la défense de la paix en Asie et dans le monde. La Pologne salue chaleureusement les efforts du peuple pacifique de l'Inde qui a apporté une contribution sérieuse à la solution des problèmes asiatiques.

44. Ces derniers mois ont fait ressortir, avec encore plus de force que jusqu'à présent, la position de la Chine populaire en tant que grande puissance. En l'absence de la Chine populaire, notre organisation n'est pas en mesure de fonctionner normalement. La présentation, par les Etats-Unis, de projets de résolution qui ne permettent pas la discussion de cette question constituent une manœuvre qui ne parvient pas à cacher ce fait. Le sabotage du problème de la restitution à la Chine populaire de ses droits de grande puissance au sein de l'Organisation des Nations Unies équivaut au sabotage de la paix.

45. Parlant du problème de la Chine, je voudrais m'arrêter un instant sur la question de Taïwan. Pour tout observateur impartial, il est clair que l'occupation américaine de Taïwan constitue une menace sérieuse à la paix en Asie. Taïwan est partie intégrante de la Chine. Ce fait a été reconnu par des actes internationaux et, entre autres, par la Déclaration du Caire de 1943. Le fait que Taïwan appartient à la Chine est indiscutable. L'occupation de Taïwan par les troupes des Etats-Unis, au moment où ceux-ci ont entrepris la guerre contre la Corée, est une infraction flagrante aux droits du peuple chinois. Ce n'est qu'en rendant à la République populaire de Chine ses droits souverains sur l'île de Taïwan que l'on supprimera la menace à la paix en Extrême-Orient.

46. Je ne peux, en parlant des problèmes d'Extrême-Orient, passer sous silence une question qui concerne directement la Pologne et qui constitue, en même temps, un élément supplémentaire de tension internationale. Depuis l'occupation, par les Etats-Unis, de l'île de Taïwan, les eaux du Pacifique ont été le théâtre d'une série d'actes de piraterie dont ont été victimes des navires marchands qui poursuivaient leur navigation pacifique. Les bandes du Kouomintang, aidées par l'aviation et la marine américaines, ont arraisonné un certain nombre de navires et les ont entraînés dans des ports de l'île de Taïwan, maintenant par la force leurs équipages et pillant leurs cargaisons. Des navires marchands britanniques, néerlandais, danois, grecs et d'un certain nombre d'autres pays ont été victimes de ces attaques. Le 4 octobre 1953, le navire marchand polonais *Praca* et, le 13 mai 1954, le navire marchand polonais *Prezydent Gottwald* ont été attaqués. Le 23 juin 1954, le bateau-citerne soviétique *Touapsé* a également été arraisonné. Malgré les protestations adressées au Gouvernement des Etats-Unis, sous la protection et la direction duquel agissent les unités du Kouomintang, les navires n'ont pas été restitués et rien ne garantit que

dans l'avenir la navigation pacifique sera mise à l'abri de telles attaques.

47. Ces actes illégaux des autorités américaines et des bandes du Kouomintang, qui enfreignent la liberté de la navigation en pleine mer, qui violent les droits des pavillons étrangers, qui enfreignent les principes universellement reconnus et les normes du droit international, constituent un danger supplémentaire pour les relations pacifiques en Extrême-Orient. Il est de l'intérêt de la coopération pacifique internationale que notre organisation entreprenne une action énergique à cet égard. C'est la raison pour laquelle la délégation polonaise soutient la proposition de la délégation de l'Union soviétique demandant l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la présente session, sa discussion et l'adoption des mesures indispensables pour assurer la liberté de navigation en Extrême-Orient et faciliter les échanges commerciaux pacifiques et normaux.

48. Il est un problème qui exige de nous un effort particulier à cette session: il s'agit d'écarter la menace de l'utilisation des armes de destruction massive et de parvenir à une réduction effective des armements. La politique américaine de préparatifs de guerre dans le domaine atomique et la course aux armements contribuent à augmenter la tension internationale. L'histoire a démontré bien des fois que l'accumulation des armes mène au conflit armé.

49. Dans la situation actuelle, cette question est d'autant plus urgente que les armes de destruction massive ont été à ce point perfectionnées qu'elles menacent l'humanité. Les explosions de bombes, de Nagasaki et Hiroshima jusqu'aux expériences effectuées cette année, la tragédie du bateau de pêche japonais *Fukuriu Maru* et de son équipage permettent d'imaginer la menace que les armes de destruction massive font peser sur le monde et sur tout ce qui vit.

50. Au cours de ces mois derniers, l'opinion publique mondiale s'est dressée, dans des proportions inconnues jusqu'à présent, pour combattre la menace de guerre atomique qui pèse sur nous. A la suite des dernières expériences américaines, une vague de résolutions de protestation a déferlé, exigeant une entente internationale pour l'interdiction des armes nucléaires. Cette vague a recouvert le monde, partant du Japon, à travers l'Inde et les autres pays asiatiques, et gagnant les pays d'Europe: l'Italie, la France, la Suède, le Royaume-Uni; elle a atteint également le continent américain. A cette occasion, il faut rappeler la résolution récente du Conseil mondial des Eglises protestantes qui s'est tenu à Evanston, concernant l'interdiction et le contrôle des armes nucléaires. Personne ne peut prétendre qu'il soit impossible d'aboutir à une entente à ce sujet.

51. Depuis que notre organisation existe, l'Union soviétique a constamment pris l'initiative en ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de guerre; elle présente continuellement des propositions nouvelles qui devraient servir de base à une entente et à une action commune. Les propositions actuelles de l'Union soviétique, en démontrant la volonté d'aboutir à une entente au sujet de cette question si importante, sont une preuve de plus que l'entente est possible.

52. Ce qui fait obstacle à l'entente, c'est l'action des Etats-Unis. Les Etats-Unis, qui pensaient d'abord posséder le monopole et qui crurent ensuite avoir la prépondérance dans le domaine de l'énergie atomique, refusent de se joindre à toute action, quelle qu'elle soit,

qui pourrait signifier l'interdiction des engins de destruction massive. Les Etats-Unis ne manifestent pas le désir d'aboutir à une entente ni à des solutions de compromis. La position véritable des Etats-Unis à l'égard des armes de destruction massive est caractérisée par le fait que l'arme atomique est considérée par les chefs militaires et des hommes politiques américains, tels que Radford, Baruch et d'autres, comme une arme classique de l'armée américaine.

53. Aujourd'hui, personne ne peut prétendre que les propositions soviétiques sont dictées par le désir de l'Union soviétique d'arracher aux Etats-Unis leur supériorité dans le domaine de l'arme atomique. Plus encore : l'Union soviétique est au premier rang des pays menant des recherches dans le domaine de l'énergie atomique ; elle a montré au monde, par des exemples pratiques, les possibilités qu'ouvre à l'humanité l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La mise en marche, en Union soviétique, d'une centrale électrique atomique marque le début d'une ère nouvelle qui apporte à l'humanité, non pas la mort et la destruction, mais le bien-être et le bonheur pour tous. L'utilisation en Union soviétique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques a fait naître l'espoir dans les cœurs de millions d'hommes ; elle a renforcé la conviction qu'il est possible d'écarter la menace d'une guerre atomique.

54. On a dit, au cours de la discussion, que le manque de confiance internationale rendait difficile une entente à ce sujet. Cette manière de poser le problème n'est pas juste ; ce n'est qu'un prétexte pour se soustraire à toute entente.

55. Le politicien américain James Warburg le souligne dans son article publié dans le *Christian Science Monitor* du 16 août 1954 et intitulé "Il faut une attitude nouvelle en ce qui concerne le désarmement" :

"Il est de notre intérêt de détruire les armes inhumaines que nous avons créées et que l'histoire a retournées à présent contre nous. Dire que nous ne pouvons pas prendre en considération une telle mesure "avant que la tension ne diminue" serait mettre la charrue avant les bœufs. La tension ne diminuera pas sensiblement aussi longtemps que la plus grande découverte scientifique faite par l'homme ne servira qu'à menacer la race humaine d'anéantissement."

56. Le plan de "pool atomique" présenté au cours de la discussion générale, le 23 septembre, par le Secrétaire d'Etat américain [475<sup>ème</sup> séance], passe entièrement sous silence le problème de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de guerre et, de ce fait, ne peut pas régler le problème essentiel que cette question implique dans la situation actuelle. M. Patterson lui-même, qui représentait les Etats-Unis au Sous-Comité du désarmement, a déclaré à la séance du 15 juin 1954 à Londres, au sujet des propositions du président Eisenhower, qu'elles n'empêchaient pas l'accumulation des matières fissiles utilisables pour la guerre. D'ailleurs, les plans pacifiques en matière d'énergie atomique présentés par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis sont quelque peu étranges lorsqu'on sait qu'il considère l'arme atomique dans la stratégie américaine comme le "bouclier défensif suprême".

57. Il est clair que l'on ne peut aujourd'hui séparer la question de l'interdiction de l'arme atomique de celle de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ces deux questions dépendent l'une de l'autre et sont strictement liées. La délégation polonaise analysera tous ces

aspects de la proposition des Etats-Unis et présentera son point de vue à ce sujet au cours de la discussion en commission.

58. Cependant, le danger d'une guerre où serait utilisée l'arme atomique n'est pas le seul qui menace le monde et rende difficile la coopération internationale. La course aux armements, pour les armes de type classique, constitue incontestablement un danger sérieux. La course aux armements est un fardeau qui pèse lourdement sur les peuples et rend plus difficile encore leur développement économique. En 1953, les pays d'Europe occidentale ont dépensé pour leurs armements plus de 11 milliards de dollars, ce qui, indépendamment de tous les autres aspects du problème, est le double de la somme qu'ils avaient dépensée à cet effet en 1950. Ce que constatait à ce propos la Commission des comptes et des budgets économiques de la nation dont le président était l'actuel Président du Conseil des ministres de France, M. Mendès-France, est symptomatique. Dans son rapport pour 1954, en effet, cette commission conclut que ce pays se spécialise dans l'économie militarisée, donc improductive. Dans les pays d'Europe occidentale, à la suite de cette politique, l'augmentation constante des armements détourne à des fins non productives des sources de richesses considérables. Le montant des impôts représente un tiers du revenu national.

59. Au problème du désarmement est également liée la question de la liquidation des bases militaires maintenues par les Etats-Unis sur le territoire d'autres Etats, bases qui menacent la sécurité de l'Union soviétique, de la Chine populaire et des pays de démocratie populaire, ainsi que l'indépendance et la souveraineté des Etats sur le territoire desquels elles ont été établies. L'hystérie de guerre et la propagande de guerre, en incitant à la haine à l'égard des autres nations, sont un autre élément sérieux qui contribue à accroître la tension internationale. L'agence d'information des Etats-Unis et les organismes qui lui sont subordonnés se distinguent particulièrement dans ce domaine. Une telle atmosphère constitue un obstacle supplémentaire à la solution des questions importantes que les organismes des Nations Unies sont chargés de régler.

60. La session actuelle de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est saisie de propositions constructives que lui a soumises l'Union soviétique, propositions qui, touchant le fond même du problème de l'interdiction des armes de destruction massive et de la réduction des armements, ouvrent dans ce domaine des possibilités nouvelles à notre organisation. Les propositions soviétiques tendent à la conclusion d'une convention qui établirait la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques, des armes à l'hydrogène et des autres armes de destruction massive ; elles établissent les proportions de la réduction et fixent des délais rigides. Les propositions soviétiques partent de la situation existante dans le domaine des armements et prennent en considération le développement, durant les dernières années, des divers types d'armes de destruction massive, qui rend le problème de l'interdiction d'autant plus urgent ; elles présentent un programme précis pour les travaux de la Commission du désarmement, programme sur la base duquel il sera possible, avec de la bonne volonté, d'aboutir à une entente totale, en particulier à l'entente entre les grandes puissances. C'est en effet de l'entente entre les grandes puissances que dépend en premier lieu la réalisation des principes du désarmement.



61. Les propositions soviétiques tiennent pleinement compte de l'état des travaux de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes du désarmement et de l'interdiction des armes de destruction massive. Elles ne sont que la suite des efforts déployés jusqu'à présent par l'Union soviétique en cette matière et visent à trouver le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Commission du désarmement; en même temps, pour permettre d'aboutir plus facilement et plus vite à un accord, elles tiennent compte de la position des parties. L'adoption des propositions soviétiques permettra à la Commission du désarmement de commencer immédiatement ses travaux et, sur la base de tels programmes d'action, larges et précis, d'aboutir à une décision avec l'espoir d'obtenir des résultats positifs dans un délai relativement court.

62. Les propositions soviétiques prévoient que les Etats effectueront, dans un délai de six mois ou d'un an, la moitié des réductions convenues de leurs armements, par rapport aux niveaux existant au 31 décembre 1953. Dans la situation actuelle, où le fardeau des armements se fait particulièrement sentir, cette réduction aurait un effet immédiat sur le sort de la population des pays qui participent à la course aux armements.

63. Les propositions de l'URSS ne se bornent pas à poser le problème de la réduction des forces armées et des armements, mais elles tendent également à mettre un terme à la course aux armements: elles prévoient une réduction analogue des budgets militaires. De même, elles touchent au fond du problème des armes de destruction massive en prévoyant l'interdiction de l'emploi de l'arme atomique dans les conflits armés, l'interdiction de la production des armes de destruction massive et l'utilisation de toutes les réserves atomiques existantes à des fins pacifiques. Tant dans le domaine du désarmement que dans celui de l'interdiction des armes de destruction massive, les propositions soviétiques prévoient un contrôle effectif pour veiller à la stricte observance des clauses de la convention et empêcher tous abus et infractions.

64. Le chef de la délégation du Royaume-Uni a exprimé ce matin certains doutes quant à la formulation des propositions soviétiques, ajoutant qu'il les étudierait néanmoins dans le détail lorsqu'elles seraient discutées en commission. La délégation polonaise se permet d'espérer que l'étude plus approfondie des propositions soviétiques amènera la délégation britannique à les appuyer sans réserve, car elles témoignent d'une profonde volonté d'entente. L'espoir avec lequel le monde inquiet a accueilli les propositions soviétiques, espoir qui a trouvé son expression au cours de la discussion générale de cette session, sera un argument en faveur de leur adoption.

65. La délégation polonaise appuie sans réserve les propositions soviétiques, profondément convaincue que la réduction des armements et l'interdiction des armes de destruction massive élimineront de la vie internationale un obstacle sérieux à la coopération entre les nations et un facteur d'accroissement de la tension internationale. Nous sommes certains que l'adoption des propositions soviétiques ouvrira la voie à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et créera de nouvelles perspectives de développement économique et d'échanges internationaux.

66. En juillet dernier, la République populaire de Pologne a commémoré le dixième anniversaire de son existence. En ce dixième anniversaire de son indépen-

dance, la Pologne populaire est en droit de s'enorgueillir des réalisations qui soulignent pleinement les aspirations pacifiques de notre gouvernement et de notre peuple.

67. Le pouvoir populaire a permis à notre pays de s'épanouir. Il a transformé la Pologne, qui était économiquement arriérée, en un pays dont l'industrie et l'agriculture sont en plein essor. La préoccupation essentielle de notre gouvernement est de répondre au maximum aux besoins de la population et d'élever constamment son niveau de vie. Nous réalisons ceci grâce à une production industrielle quatre fois plus élevée qu'avant la guerre, ce qui nous donne la possibilité d'un développement rapide de l'agriculture et de l'industrie des biens de consommation.

68. Parallèlement au développement économique du pays, à la reconstruction et au développement de nos villes et de nos villages détruits par la guerre, nous étendons notre activité de façon à répondre aux besoins culturels des travailleurs. Cet effort se caractérise par la liquidation totale de l'analphabétisme, par le développement du réseau des écoles primaires, secondaires, professionnelles et supérieures, par la possibilité donnée à des millions d'hommes de profiter des réalisations culturelles de notre pays et des richesses artistiques et culturelles des autres pays. Des milliers de représentants de l'opinion publique des autres pays, de diverses professions et de diverses opinions politiques, peuvent se rendre compte du développement et de l'amélioration du niveau de vie dans notre pays. Ils peuvent se rendre compte par eux-mêmes de l'immense chemin parcouru par le peuple polonais au cours de ces dix années.

69. A côté de larges échanges culturels, la Pologne entretient des relations commerciales très étendues avec de nombreux pays, indépendamment de leur système. Il suffit d'indiquer qu'au cours de la période allant de 1949 à 1953, donc pendant les cinq années au cours desquelles la discrimination économique américaine a été la plus aiguë, nous avons conclu avec des pays capitalistes 126 accords et protocoles commerciaux pour une somme globale de plus de 11 milliards de roubles.

70. La politique étrangère de la Pologne populaire est étroitement liée à sa politique pacifique intérieure et en découle directement. Le principe essentiel de notre politique est notre volonté de paix. Nos relations avec les autres peuples reposent sur le principe du respect mutuel et de la coopération. Des expériences tragiques de la guerre est née et s'est renforcée l'amitié entre la Pologne et l'Union soviétique. L'aide fraternelle et désintéressée de l'Union soviétique a rendu possible l'accélération de la reconstruction de notre pays et nous a permis d'atteindre un degré de développement tel que nous n'en avons jamais connu dans le passé. Notre lutte commune en faveur de la paix a renforcé l'amitié du peuple polonais et des peuples soviétiques. Nous avons élargi et raffermi nos rapports avec la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire ainsi qu'avec la République démocratique allemande. Nous voudrions voir continuer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, l'étroite coopération qui exista entre les Alliés au cours de la lutte contre l'agression fasciste pendant la dernière guerre mondiale. Nous sommes persuadés que, si une telle coopération continue, l'Organisation des Nations Unies pourra devenir l'instrument d'une paix durable, ainsi qu'un terrain de coopération amicale entre les peuples.

71. Nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour que notre contribution à la cause de la paix soit la plus grande possible. Notre politique étrangère part du prin-

cipe que le peuple polonais n'est pas seul à vouloir la paix, que ce désir est universel, quel que soit le système dans lequel vivent les peuples. Nous sommes persuadés que la coexistence pacifique est une nécessité historique, qui correspond aux intérêts du développement de l'humanité tout entière, en dépit de ceux qui consacrent toute leur activité à envenimer les relations internationales.

72. La situation internationale actuelle donne à l'Organisation des Nations Unies la possibilité d'aboutir à des résultats positifs dans les questions inscrites à l'ordre du jour de la neuvième session. Nous sommes en mesure de régler un certain nombre de problèmes litigieux, ce qui contribuera sans aucun doute à la détente internationale et au renforcement de l'autorité de notre organisation.

73. La délégation polonaise mettra tout en œuvre pour contribuer, par son apport aux travaux de la session, à renforcer la méthode de négociation et l'esprit d'entente en vue de la coopération la plus complète pour la réalisation des tâches qui s'imposent à notre organisation.

74. M. COOKE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): En vous félicitant de votre élection, Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir rappeler que mon pays a soutenu votre candidature dès le premier jour, marquant ainsi l'amitié inaltérable qui lie nos deux pays, et dont l'une des dernières manifestations a été l'élévation de nos représentations diplomatiques réciproques au rang d'ambassades. Je forme des vœux pour que, sous votre direction éclairée, les délibérations de cette assemblée soient couronnées de succès.

75. En dépit de l'inquiétude des esprits dont la presse mondiale se fait quotidiennement l'écho, il est indéniable que les relations entre les grandes puissances se sont améliorées au cours de ces derniers mois. L'expression la plus concrète de cette tendance est le maintien de l'armistice coréen et la signature d'un armistice en Indochine. Sans méconnaître en rien la complexité des problèmes de toute nature auxquels les grandes puissances ont à faire face, nous devons cependant dire très franchement que les initiatives qui contribuent à rétablir les relations pacifiques entre les peuples nous auraient valu davantage de satisfaction si, au moment de la conclusion de ces accords, on avait eu recours à l'Organisation des Nations Unies comme à l'instrument normal pour résoudre les problèmes.

76. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas être un centre où s'engagent des discussions stériles sur tous les problèmes d'ordre politique et économique, mais on ne saurait accepter davantage que l'Organisation étudie constamment ces problèmes et que, le moment venu, leur solution soit adoptée sans qu'elle y ait part. Ce sont ces procédés et ces méthodes qui contribuent à saper la confiance en l'efficacité des Nations Unies et à donner à l'opinion mondiale l'impression que l'Organisation a échoué dans sa tâche.

77. La coopération internationale, qui constitue la base de la coexistence pacifique des peuples, principe fondamental de la Charte, ne saurait se réduire à de simples déclarations verbales derrière lesquelles on s'abrite quand se présente une situation particulière due aux antagonismes idéologiques. Du point de vue des petits pays, la coopération internationale est l'effort sincère en vue de résoudre les problèmes les plus pressants pour tous les hommes, de quelque doctrine politique ou philosophique qu'ils se réclament; car, si l'individu doit réaliser son destin dans la communauté nationale, les peuples doivent, eux, réaliser le leur au sein de la

communauté des nations. L'échelle internationale des valeurs humaines est en effet la suivante: d'abord, l'humanité; ensuite, les peuples; enfin, l'individu.

78. Partant de ces prémisses, et considérant que les peuples ont une mission internationale à remplir, que la communauté internationale a des droits qui lui ont été conférés par la volonté libre des peuples qui la composent, mon gouvernement, fidèle à cet égard à une doctrine approuvée par le peuple argentin, estime que les peuples ne pourront ménager la paix et l'harmonie internationales que dans l'absolu respect les uns des autres et, plus particulièrement, dans le respect du droit inaliénable de chaque nation d'être juste sur le plan social, libre sur le plan économique et souveraine sur le plan politique.

79. Sur la base de ces principes, qui font de l'homme la réalité suprême de la collectivité mais lui imposent le devoir de remplir son rôle social en servant à la fois la nation et l'humanité tout entière, l'Argentine, soucieuse des responsabilités internationales qui lui incombent en tant que membre de la communauté des nations, réaffirme son entière approbation des buts de l'Organisation des Nations Unies et des principes sur lesquels elle a été fondée. Elle exprime l'espoir que l'Organisation contribuera, par son action, à créer des conditions qui permettent aux hommes de vivre dans la dignité, libérés de la crainte de la destruction réciproque et respectueux des lois de Dieu qui a créé l'homme à son image.

80. Je tiens à rappeler ici quelques-unes des déclarations du Président de mon pays, le général Perón, qui a affirmé que l'histoire de l'Argentine et les caractéristiques géographiques de ce pays nous unissent indissolublement aux autres peuples de notre continent, dans la réalisation d'un destin commun. C'est pourquoi la politique internationale de l'Argentine est orientée vers l'union et l'unification des pays américains, sur la base du principe inviolable du respect absolu de la souveraineté des Etats qui forment notre continent. Des forces morales, qui se sont traduites par des faits indéniables, ont créé des liens fraternels entre mon pays et les autres pays de l'Amérique, consolidant l'indissoluble lien dû à l'identité d'origine, de langue et de foi dans le signe rédempteur de la Croix sous lequel s'est accomplie la conquête de notre continent. Par sa politique de bon voisinage, l'Argentine ne fait que traduire sa volonté inaltérable de vivre en paix avec tous les pays du monde, et notamment avec les pays du continent américain.

81. Avec la nation des Etats-Unis d'Amérique, notre sœur aînée, nous maintenons des liens d'amitié traditionnels que nous souhaitons resserrer encore, dans l'intérêt mutuel des deux nations comme dans l'intérêt du continent américain tout entier. Nous n'ignorons pas la place qu'occupe ce pays dans la communauté internationale, ni le rôle qu'il est appelé à jouer sur notre continent; mais c'est à cause même de sa puissance politique, économique et militaire, et pour que cette puissance n'éveille pas les suspicions ou les jalousies des petits pays, qu'il faut concrétiser davantage l'idéal interaméricain.

82. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de réaliser une œuvre commune indestructible, fondée sur le respect mutuel de modes de vie distincts dus aux différences d'origine ethnique, à des conditions économiques et sociales dissemblables et, partant, à des niveaux de culture, de civilisation et de progrès différents. Ai-je besoin de répéter que, fidèle à la politique qu'elle entend



suivre sur le plan international, l'Argentine considère que les liens fraternels qui l'unissent aux autres pays du continent américain n'excluent pas une volonté inébranlable de vivre en paix et en harmonie avec tous les pays du monde et de contribuer à poursuivre, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la réalisation du noble idéal que s'est donné cette grande organisation mondiale.

83. Notre profession de foi américaine explique que nous soyons des partisans enthousiastes des unions continentales et des pactes régionaux, dont l'expression concrète la plus significative est, à notre sens, l'Organisation des États américains. Mais nous n'entendons pas pour autant que les accords régionaux, ou les organismes qui en résultent, prennent le pas sur l'Organisation des Nations Unies, ni que l'Organisation des Nations Unies se prévale de leur existence pour s'abstenir d'étudier et de chercher à résoudre les problèmes que viendrait à lui soumettre le gouvernement d'un État Membre.

84. Nous reconnaissons que, dans certains cas, on puisse être fondé à soutenir qu'il y a conflit de compétence entre l'organisme régional et l'organisme universel; mais, affirmer la thèse de la compétence exclusive serait, à notre avis, admettre le cas absurde d'un État qui, pour être Membre à la fois de l'Organisation des Nations Unies et d'un organisme régional, se trouverait dans une situation d'infériorité par rapport à tel autre État qui, pour une raison quelconque, ne serait pas partie à des accords régionaux. Il est impossible d'admettre comme thèse juridique valable qu'un pays puisse, dans une situation donnée, n'être pas autorisé à se prévaloir de la Charte des Nations Unies; cela reviendrait à faire dépendre la sécurité d'un pays des caractéristiques politiques ou des circonstances particulières inhérentes aux pactes régionaux.

85. L'Argentine ne peut accepter une thèse qui la priverait du droit qu'elle a, en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, de demander à cette dernière d'examiner ou de résoudre les problèmes internationaux qui se posent au Gouvernement argentin.

86. A cet égard, les clauses actuelles de la Charte sont parfaitement claires et n'admettent aucune autre interprétation juridique valable. Cependant, nous pensons qu'il serait bon, lorsqu'on examinera l'année prochaine la possibilité de modifier la Charte, d'envisager notamment la formation d'un commentaire interprétatif des dispositions pertinentes. Nous n'entendons pas soulever devant l'Assemblée des questions politiques que l'on peut considérer comme définitivement tranchées, mais nous craignons de voir consacrer un précédent qui pourrait susciter des conflits de compétence.

87. L'harmonie et la cohésion des Nations Unies seraient sérieusement compromises si, au lieu de dissiper les doutes qui s'élèvent à ce sujet, on laissait subsister l'impression que le lien des obligations créées par cette organisation internationale se défait lorsqu'il s'agit des droits des États Membres. Si l'Organisation n'existe que pour écouter les suggestions et les doléances des grandes puissances, il ne faudra pas s'étonner que de nombreux pays finissent par se convaincre de l'inutilité des sacrifices consentis pour maintenir en vie un organisme qui oublie qu'il a été fondé pour englober et protéger tous les États sur un pied d'égalité.

88. Notre respect des obligations contractées sur le plan interaméricain, pour le maintien de la paix dans les affaires qui comportent l'action régionale et pour le

règlement des différends de caractère local par les organismes régionaux, n'est pas moins sacré que le respect que nous vouons au droit des Membres de l'Organisation des Nations Unies d'exiger que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa mission, en intervenant directement chaque fois que se présente une situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous considérons, conformément au texte de la Charte, que, lorsqu'on envisage des mesures de coercition, le Conseil de sécurité peut utiliser les organismes régionaux s'il y a lieu, mais toujours sous sa propre autorité, étant donné que son autorisation est indispensable pour que ces mesures puissent être appliquées.

89. En somme, plus un différend déborde le cadre local et plus son caractère semble exiger une action coercitive, plus il convient que le Conseil de sécurité intervienne, car c'est à lui qu'incombe la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

90. Il est temps que les principaux États Membres, ceux dont les responsabilités sont les plus lourdes et qui, lors de la création de l'Organisation, se sont réservé le droit de veto malgré l'opposition unanime des nations de l'Amérique latine, comprennent que, si l'absence d'une quinzaine de nations qui ne peuvent entrer à l'Organisation s'aggrave de départs provoqués par le scepticisme chez beaucoup de nations qui en font actuellement partie, les efforts déployés pour établir solidement un ordre juridique international pourraient aboutir à un échec retentissant, sinon définitif. Quant à nous, qui sommes partisans de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies parce que persuadés qu'une communauté des nations du monde civilisé ne peut fonctionner en l'absence de tant de pays, nous devons persévérer dans nos efforts en vue de trouver la solution qui permettra à cette assemblée de résoudre le problème controversé de l'admission de nouveaux Membres.

91. L'attitude des États-Unis, qui se sont offerts à partager avec les autres pays leurs connaissances sur l'énergie atomique en vue de son utilisation à des fins pacifiques, a suscité en Argentine une profonde satisfaction. Cette proposition s'accorde parfaitement avec nos idées en la matière, telles qu'elles sont exprimées dans les déclarations formelles du Président de la République, le général Perón, et telles qu'elles se traduisent par le travail accompli dans nos instituts de recherche dont les efforts s'orientent avant tout vers l'utilisation de l'énergie atomique à des fins humanitaires de progrès général.

92. Nous espérons que les grandes nations du monde parviendront à un accord prohibant l'emploi des armes atomiques et des autres armes de destruction massive. Nous envisageons également avec optimisme la possibilité d'un accord sur les moyens d'arriver progressivement à un désarmement général. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser, fût-ce sommairement, les caractéristiques et les chances de succès immédiat des initiatives qui ont été prises à cet égard. Nous dirons simplement qu'à notre avis il est impossible que les gouvernements et les peuples permettent à l'esprit de suicide de triompher et de les mener finalement à leur destruction réciproque; nous sommes heureux de constater que les positions ne sont plus aussi rigides et que, de toute évidence, les thèses se sont rapprochées.

93. Bien qu'on ne puisse parler encore de solution définitive, puisque, dans les deux cas, le problème de

fond reste à résoudre, nous voyons dans le maintien de l'armistice de Corée et dans l'armistice récemment conclu en Indochine les conditions qu'il était indispensable de remplir pour établir sur des fondements solides une politique de pacification définitive. Nous souhaitons, et c'est là l'expression de nos sentiments profondément démocratiques et de notre adhésion au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que l'unification de la Corée soit l'œuvre même du peuple de ce pays, qui mérite un sort plus heureux. Nous désirons aussi que les peuples d'Indochine soient mis en mesure de décider de leur avenir et de leur destin, libres de toute contrainte.

94. Mon gouvernement tient à rappeler, du haut de cette tribune, quelle est sa position en matière coloniale. Notre attitude à cet égard a été de nouveau nettement définie à la Dixième Conférence interaméricaine de Caracas et elle traduit la volonté des nations de notre continent. A cette occasion, les républiques américaines se sont déclarées solidaires des justes réclamations qui se sont élevées à propos des territoires occupés par des pays extra-continentaux et elles ont proclamé la nécessité, pour ces pays, de trouver rapidement les moyens qui permettront aux peuples de leurs colonies actuelles d'exercer pleinement leur droit à disposer d'eux-mêmes.

95. L'Argentine a proclamé sa souveraineté sur le plateau continental contigu à ses côtes. Elle souscrit en conséquence à la thèse des autres pays de l'Amérique latine, selon laquelle le plateau et les eaux épicontinentales qui le couvrent appartiennent à l'Etat riverain. C'est pourquoi mon pays appuie les déclarations du Chili, de l'Equateur et du Pérou concernant le droit de pêche dans leurs eaux; ces déclarations sont fondées sur le principe de la souveraineté de l'Etat riverain sur les eaux adjacentes à ses côtes.

96. Le champ d'action le plus fécond qui s'offre à l'Organisation est incontestablement celui de la coopération internationale en vue d'accélérer le développement économique des pays sous-développés. L'attitude de la République Argentine a toujours été claire à cet égard: nous avons sans cesse lutté, du haut de cette tribune, pour que la communauté des nations crée pour les peuples du monde entier les conditions indispensables qui permettront à leurs efforts, sur lesquels repose entièrement leur avenir, de se traduire par des revenus croissants et par des niveaux de vie plus élevés. Essentiellement, nous ne voulons pas autre chose qu'organiser les relations économiques internationales de façon à corriger, par la création de conditions appropriées, le déséquilibre qui existe actuellement entre les nations hautement industrialisées et les peuples des pays sous-développés.

97. Toutefois, cette idée fondamentale, qui doit régir la politique générale de la communauté des nations, n'a malheureusement pas encore avancé au point que l'on puisse considérer les progrès comme encourageants. Au contraire, nous avons vu écarter l'une après l'autre toutes les propositions capitales tendant à imposer fermement cet objectif indispensable, tantôt par manque de compréhension, tantôt parce que cet objectif semblait incompatible avec d'autres tâches plus impérieuses et devait, pensait-on, s'effacer temporairement devant elles en attendant une occasion plus favorable. Il est impossible que ce renvoi constant et répété de l'action à entreprendre pour répondre aux besoins de la plus grande partie des peuples du monde demeure la règle de nos délibérations si, comme nous l'espérons, notre

organisation doit être l'instrument du règne de la paix et de la justice dans les relations internationales. Aussi avons-nous confiance que l'on saura tirer des frustrations du passé un enseignement instructif pour continuer à créer la conscience indispensable à la réalisation des grandes entreprises.

98. Nous voudrions souligner une fois de plus que, de l'avis de la République Argentine, le développement économique sera avant tout le fruit des efforts persévérants des peuples eux-mêmes. Toutefois, de même que le développement de l'individu dépend dans une certaine mesure du climat social dans lequel il vit, de même le développement économique des pays sous-développés pourra être accéléré par une série de facteurs externes qui le facilitent et l'encouragent.

99. Peu à peu, l'idée se généralise que le progrès économique des nations à économie dominée exige un programme d'action économique capable de diriger les investissements vers les entreprises les plus productives. L'effort à déployer sur le plan national peut être également facilité de l'extérieur, à condition que l'on assure la coopération technique et que l'on supplée à l'insuffisance des capitaux par des investissements étrangers, publics et privés. Il convient de souligner particulièrement, à ce propos, que c'est par la coordination des efforts des entreprises privées nationales, véritable nerf du développement économique, que les gouvernements et les forces ouvrières pourront trouver, dans le financement externe du développement, un complément approprié aux investissements actuels qui sont loin d'approcher le taux idéal.

100. Si nous avons, en passant, signalé ces questions, c'est pour montrer tout ce qu'il reste encore à faire, sur le plan mondial, pour mener à bien cette œuvre urgente entre toutes: l'établissement d'une politique internationale de développement économique, neuve et vigoureuse, qui puisse orienter et encourager les efforts déployés par les populations des pays sous-développés. La coopération financière venant se substituer à l'octroi de dons et de subventions; une politique commerciale internationale consciente des nécessités du développement, au lieu de constructions purement théoriques qui s'inspirent des conceptions surannées des écoles classiques; des prix relativement stables pour les articles de production primaire, et non plus le règne des prix dits "du marché", cause profonde du retard économique des populations sous-développées; enfin, une assistance technique concrète portant sur tous les aspects du développement commun, tels devraient être les principes directeurs d'un système judicieux de coopération internationale.

101. Il convient de rappeler à cet égard que la Charte des Nations Unies énonce, parmi les buts fondamentaux de l'Organisation, celui de "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire". Cette coopération internationale indispensable, qui est le fondement même de notre organisation, doit trouver sa meilleure forme dans une action concertée propre à faciliter les modifications de structure qu'il importe d'apporter à l'économie mondiale.

102. Les peuples ont pris conscience des réalités d'une vie pleine qui suppose la justice sociale et l'indépendance économique, sinon la liberté politique de disposer d'eux-mêmes et de forger leur propre destin. En définitive, le développement économique est non seulement un élément fondamental de toute évolution, mais aussi, au premier chef, une nécessité sociale et une condition

essentielle de la réalisation des autres buts de l'Organisation, notamment le maintien de la paix dans le monde. Nous sommes convaincus que le poids de la réalité et la vigueur des principes que nous venons d'exposer permettront bientôt aux nations de franchir une première étape sur la voie du progrès.

103. La réunion des ministres des finances ou de l'économie qui doit avoir lieu à Rio-de-Janeiro, le 22 novembre prochain, offre à notre sens une occasion pleine de promesses de trouver le point de départ le plus favorable. Certes, il s'agit d'une réunion tenue sous les auspices de l'Organisation des Etats américains, mais, vu l'importance des questions qu'elle est appelée à examiner, cette conférence aura une portée qui dépassera de beaucoup les limites géographiques du continent américain et elle constituera, nous semble-t-il, un exemple que d'autres régions auront intérêt à suivre en vue de parvenir à des solutions générales de caractère universel. La Conférence économique des Etats américains, qui doit se tenir ensuite à Buenos-Aires, ainsi que les efforts que l'on déploie dans d'autres domaines, feront naître des projets et des propositions qui viendront s'ajouter à ceux qui ont déjà été formulés en vue d'aménager les organismes et instruments qui règlent le commerce mondial et l'économie internationale, de manière à faciliter et à accélérer le développement économique intégral des pays sous-développés. Le couronnement de cette action complexe sera, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, une réunion ou conférence économique mondiale au cours de laquelle seront adoptés les instruments qui arrêteront les modalités d'un tel aménagement.

104. Notre pays a pris certaines initiatives dans l'espoir de parvenir à des méthodes qui permettraient de remédier aux faiblesses actuelles de l'économie mondiale. La résolution 623 (VII) de l'Assemblée générale a été le fruit de notre action et l'expression des idées constructives des nombreuses nations qui partagent nos vues. Cette résolution, dans laquelle on peut voir le point de départ d'une nouvelle et fructueuse étape dans l'examen de ces questions si importantes, a suscité diverses études qui ont mis en évidence la nécessité inéluctable d'atteindre les objectifs prévus. Parmi ces études, le rapport intitulé *Commerce des produits de base et développement économique*<sup>1</sup> mérite une mention toute particulière. Ce document, rédigé par un groupe d'experts qualifiés, exprime d'une manière générale les idées que défend la délégation de l'Argentine.

105. Au cours des débats qui se sont déroulés à l'Organisation des Nations Unies, et notamment au Conseil économique et social, nous avons constaté que la thèse de la majorité des Etats Membres en ce qui concerne les prix des produits de base n'était pas comprise et se heurtait même à une résistance injustifiée. On a prétendu que le but visé était de soumettre le commerce de ces produits à certains contrôles qui, par le jeu d'un système de parité ou du mécanisme des prix, assureraient des avantages financiers à un groupe de pays au détriment des autres. Rien ne serait plus éloigné de notre pensée. Si nous préconisons un ajustement des relations internationales dans ce domaine, c'est parce que nous voulons voir résoudre un problème qui, à un degré plus ou moins grand, touche tous les Etats et, d'une manière générale, enlève aux pays à économie dominée la possibilité d'accélérer leur développement. La justice que nous réclamons sera à l'avantage de tous,

tant il est vrai que les problèmes liés à l'instabilité et à l'insécurité du marché affectent également toutes les nations. En dépit de ces résistances et de ces incompréhensions, qui, nous l'espérons, s'atténueront et disparaîtront dans un avenir prochain, notre proposition tendant à créer une commission du commerce international des produits de base a obtenu l'appui de la majorité des membres du Conseil économique et social. Les progrès accomplis dans la voie ainsi tracée sont encourageants et nous croyons pouvoir compter que les Etats Membres prêteront leur concours à ladite commission, pour l'aider à apporter des solutions satisfaisantes aux importants problèmes qui lui seront soumis. A cet égard, il nous est agréable de rappeler l'attitude constructive de certaines grandes puissances, ce qui ne manquera pas de faciliter la recherche de ces solutions.

106. Emu par la gravité de la situation que crée l'existence d'importants excédents de certaines matières premières, le Gouvernement de la République Argentine a présenté, dans l'espoir de défendre les marchés mondiaux des produits de base, une série de propositions qui revêtent un caractère d'urgence. Nous avons été très déçus de constater, lors du premier examen de ces propositions à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, que tous les pays, tant producteurs que consommateurs, semblent préférer maintenir ces marchés dans un état d'anarchie sans précédent et sans justification. En raison de considérations de convenance ou d'opportunité politiques dictées par les intérêts particuliers de certains Etats Membres, on rejette la coopération internationale, si nécessaire en temps de crise, si bienfaisante pour l'ensemble de la collectivité.

107. Nous sommes persuadés qu'au sein de l'Organisation l'intérêt commun l'emportera et qu'il nous sera possible d'examiner à fond toutes les propositions qui, comme la nôtre, tendent à ménager une véritable coopération internationale. L'organe le plus qualifié pour entreprendre cette étude sera, sans aucun doute, la Commission du commerce international des produits de base, qui doit se réunir au mois de janvier prochain.

108. L'activité que nous avons déployée dans un autre domaine ne manquera pas non plus d'avoir une influence profonde, nous en sommes certains, sur l'évolution future de la situation: je veux parler des unions économiques que nous avons conclues avec les nations sœurs du continent. La création de marchés communs, le développement des échanges interrégionaux qui s'en suit et le fait que les pays intéressés ont pris des mesures pour coordonner leurs programmes de développement économique, voilà, à notre avis, autant d'éléments sur lesquels fonder une politique internationale tendant à accélérer le développement économique des pays sous-développés.

109. Aux régions qui en sont encore au premier stade de leur développement il faut donner l'appui et les stimulants nécessaires pour qu'elles puissent combler progressivement l'écart qui les sépare des pays plus avancés. Il est indispensable d'orienter l'effort international dans cette direction, plutôt que de soutenir et d'encourager, comme on l'a souvent fait dans le passé, le développement économique de régions déjà bien avancées. Nous savons que les mesures envisagées forment déjà un plan bien conçu et plein de promesses pour l'avenir. Aussi espérons-nous que l'action qui en résultera apportera des jours meilleurs pour l'Organisation des Nations Unies.

<sup>1</sup> E/2519, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1954.II.B.1.



110. Pour conclure mes observations sur certains points de l'ordre du jour, je tiens à dire quelques mots touchant les questions budgétaires. Nous nous félicitons des économies notables que le Secrétaire général, M. Hammarskjöld, a pu réaliser, et je lui rends hommage pour les avoir effectuées, ainsi qu'il le dit dans l'introduction à son rapport annuel [A/2663], sans préjudice pour le bon fonctionnement de l'administration. Il convient, à notre avis, d'encourager cette attitude et d'accorder tout notre appui aux initiatives que le Secrétaire général prend dans ce domaine.

111. Je crois également opportun de signaler à l'Assemblée générale le concours actif que M. Hammarskjöld a personnellement apporté aux travaux du Conseil économique et social dont j'ai eu l'honneur de présider la dernière session. La collaboration précieuse du Secrétaire général, sa compréhension intime du rôle du Conseil et de ses travaux, ne pourront que contribuer encore à augmenter l'efficacité de l'action des Nations Unies dans l'ordre économique et social.

112. De par sa tradition et les convictions inaltérables de son peuple, la République Argentine est un pays essentiellement pacifique et authentiquement démocratique. Notre attitude, corroborée par des mesures concrètes et par les instruments juridiques auxquels nous sommes parties sur le plan international, nous assigne notre place dans le concert des nations. Opposés à toute conquête territoriale par la force, nous avons, dès les premiers jours de notre indépendance, répudié tout accroissement territorial qui ne fût fondé sur les préceptes du droit et de la justice. L'Argentine a réglé tous ses litiges de frontières avec les pays voisins par le recours à l'arbitrage, manifestant ainsi en toute occasion son désir de vivre dans l'amitié et dans l'entente sincères avec les nations sœurs du continent.

113. C'est avec un légitime orgueil que mon pays peut affirmer qu'il a contribué pour une large part à établir les principes et les doctrines fondamentales qui président à la vie commune des nations, et à créer l'ensemble des règles de droit international positif auxquelles l'Amérique est indéfectiblement attachée et doit certaines de ses réalisations les plus remarquables. C'est sur cette force morale, que nous avons démontrée par les faits et qui est fondée sur le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le principe de l'égalité juridique des Etats et l'observation d'une éthique internationale qui se traduit principalement par l'obligation de n'intervenir ni directement ni indirectement dans les affaires intérieures des autres Etats, c'est sur cette force morale, dis-je, que repose la volonté inébranlable de l'Argentine de vivre en paix avec tous les peuples du monde, comme l'a souligné en maintes occasions le président Perón.

114. Cette position et ces thèses n'ont cessé d'être celles de l'Argentine dans toutes les assemblées internationales. Nous nous en autorisons aujourd'hui pour lancer un appel à tous les peuples préoccupés par des problèmes qui risquent d'amener la guerre, pour qu'ils cherchent à régler leurs différends dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et à éviter ainsi au monde les affres de la mort et de la destruction qui, au cours d'une guerre future, dépasseraient tout ce que l'imagination même la plus hardie saurait concevoir.

115. On a pu constater en tout temps et chez tous les peuples que les guerres, et plus encore les périodes qui suivent les guerres, sont caractérisées par des bouleversements dont les effets se font sentir davantage sur le plan social que sur le plan politique, et qu'elles ont

pour conséquence la transformation des concepts économiques, juridiques et moraux réputés les plus définitifs. La nécessité de refondre les bases de la société contemporaine apparaît chaque jour davantage, car il n'est d'harmonie, pour l'individu comme pour la collectivité, que dans la justice. Sans justice sociale, il ne peut y avoir ni stabilité ni indépendance économique; d'autre part, la souveraineté politique des peuples n'est qu'un mot si elle ne trouve son expression dans une indépendance authentique.

116. Fort de ces convictions, en cette heure lourde d'inquiétudes et de préoccupations d'ordre international, le Gouvernement de l'Argentine réaffirme son désir de contribuer, par un apport sincèrement pacifique et démocratique, à la réalisation de l'idéal que s'est donné l'Organisation des Nations Unies, afin que l'humanité entre enfin dans une ère de justice et de paix chrétienne. En agissant ainsi, mon gouvernement est l'interprète du peuple argentin tout entier. L'heure des peuples a sonné: les gouvernements qui les représentent se doivent de les servir sans aucune réserve.

117. M. KISSELYOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*): Neuf ans se sont écoulés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et la signature, à San-Francisco, de la Charte des Nations Unies. Comme on le sait, les peuples du monde entier fondaient de grands espoirs sur l'Organisation des Nations Unies; ils attendaient d'elle des mesures concrètes et efficaces en faveur de la paix. On doit constater, malheureusement, que l'Organisation des Nations Unies n'a pas répondu à ces espoirs.

118. Dès les premiers jours de son activité, il est apparu que les gouvernements de certains pays n'avaient pas l'intention d'exécuter ceux des articles de la Charte qui tendent à défendre et à renforcer la paix et la sécurité dans le monde.

119. Une majorité automatique a rejeté une série de propositions capitales destinées à renforcer la paix. De ce fait, l'Organisation des Nations Unies a été incapable de résoudre des problèmes aussi importants que le désarmement, l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres engins de destruction massive, ainsi que d'autres problèmes actuels.

120. L'abandon de la politique concertée avec les Alliés du temps de guerre à l'effet d'assurer une paix durable, et la formation d'un bloc d'Etats agressifs au sein de l'Organisation des Nations Unies compromettent l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation internationale universelle.

121. M. Malenkov, chef du Gouvernement soviétique, a déclaré, à la cinquième session du Soviet suprême de l'URSS:

“L'Organisation des Nations Unies doit reprendre le chemin qui lui est tracé par la Charte. Son premier devoir est de contribuer au règlement des problèmes internationaux et de rendre impossible toute agression de la part d'un Etat Membre contre un autre Etat. Le Gouvernement soviétique l'appuiera énergiquement dans cette tâche.”

122. Dans toutes leurs propositions, les représentants de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies se sont toujours inspirés du désir de renforcer la paix et la sécurité dans le monde et, malgré d'immenses difficultés, ils ont insisté pour l'adoption de décisions concrètes propres à réduire la tension internationale, à prévenir la guerre et à accroître l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

123. Tout le monde connaît les propositions que l'Uruguay soviétique a présentées sur des questions telles que le désarmement, l'interdiction des engins de destruction massive des populations et des biens matériels, et les mesures destinées à réduire la tension dans les relations internationales et à renforcer la paix et la sécurité des peuples.

124. Dans le monde entier, le peuple attend toujours de l'Organisation des Nations Unies qu'elle prenne des mesures concrètes pour diminuer la tension internationale et écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale. L'Organisation des Nations Unies a assumé une grande responsabilité envers les peuples; aussi doit-elle consacrer tous ses soins à l'étude et à la solution des questions dont elle est saisie, conformément aux buts et aux principes de la Charte, afin qu'il n'y ait pas de nouvelle aggravation de la tension internationale.

125. Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée le 27 septembre dernier [479ème séance], le représentant des Philippines s'est déclaré en faveur d'une révision de la Charte, sans se préoccuper de la question de savoir à quel point ses propositions pourraient sembler radicales. Il a proposé de restreindre la portée de la compétence nationale et du concept de la souveraineté des Etats, de renoncer au principe de l'unanimité au Conseil de sécurité ou de limiter l'application de ce principe, de supprimer les sièges des membres permanents au Conseil de sécurité et de fournir à l'Organisation des Nations Unies les moyens nécessaires à la mise en application, par la force, des décisions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Le représentant des Philippines estime que ces résultats ne peuvent être atteints que si l'on attaque de front et courageusement le problème de l'organisation internationale.

126. Il s'agit là d'une nouvelle phase de la campagne que les milieux dirigeants des Etats-Unis ont entreprise, il y a déjà plusieurs années, pour battre en brèche le principe de l'unanimité, fondement de la Charte des Nations Unies. Une telle attitude est compréhensible, car le maintien de ce principe dans son intégrité est incompatible avec les aspirations à l'hégémonie mondiale et avec la volonté d'expansion et d'agression. Tant que le principe de l'unanimité des cinq grandes puissances est maintenu, le Conseil de sécurité ne peut devenir l'instrument de la politique de certaines puissances contre d'autres puissances. Ceux qui attaquent ce principe voudraient refaire la Société des Nations, de triste mémoire, qui n'avait ni les droits ni les moyens nécessaires pour prévenir une agression; ils entendent se libérer de toutes entraves et faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument de guerre.

127. Si de telles propositions étaient adoptées, l'Organisation des Nations Unies perdrait jusqu'à l'apparence d'une organisation internationale et serait, en fait, aux ordres d'un Etat ou d'un groupe d'Etats. L'Assemblée générale ne doit pas tolérer pareille situation. Elle doit tout faire pour que le Conseil de sécurité qui, à vrai dire, est déjà réduit au second rang et à l'inactivité, comme le prouve le rapport qu'il a soumis à notre examen [A/2712], devienne un organe capable d'assurer le règlement pacifique des différends et des situations dangereuses et d'écarter tous les obstacles qui s'opposent au renforcement des relations amicales entre les peuples.

128. Il est certain que l'Organisation des Nations Unies traverse une crise et que son prestige a baissé aux yeux de l'opinion publique mondiale. Néanmoins, on ne peut souscrire à l'avis exprimé par le représen-

tant du Canada, M. Pearson, selon lequel l'Organisation des Nations Unies se trouverait dans une impasse par la faute de l'Union soviétique. L'Organisation des Nations Unies se trouve dans une impasse parce que des problèmes internationaux d'une importance capitale, tels que la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, n'ont pas reçu de solution jusqu'à présent, mais l'Union soviétique n'y est pour rien. L'Organisation des Nations Unies s'est trop souvent engagée dans des discussions stériles sur ces questions tout à fait étrangères au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

129. Il faut dire également que, jusqu'à ce jour, les Nations Unies ne sont pas une organisation véritablement mondiale, car de nombreux pays n'y sont pas encore représentés. Il n'est pas normal que, depuis cinq ans déjà, on refuse d'admettre à l'Organisation des Nations Unies les représentants de 600 millions de Chinois, les représentants de la République populaire de Chine, de cette grande puissance qui vient de fêter son cinquième anniversaire. L'absence parmi nous des représentants de la République populaire de Chine ruine le crédit de notre organisation et elle empêche de régler avec succès des problèmes internationaux de la plus haute importance, notamment ceux qui ont trait à l'Asie et à l'Extrême-Orient.

130. Notre session s'est ouverte sous les auspices d'une certaine détente dans les relations internationales. En 1954, sur l'initiative de l'Union soviétique, d'importantes conférences internationales ont réuni les cinq grandes puissances à Berlin et à Genève et elles ont contribué à réduire la tension internationale. Ces réunions démontrent que les négociations internationales peuvent être fécondes lorsque les parties font preuve de bonne volonté.

131. En même temps, nous devons constater qu'il existe dans le monde des forces agressives qui tentent d'empêcher toute détente internationale. Ces mêmes forces agressives essaient de prévenir l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des engins d'extermination massive; elles poursuivent une course effrénée aux armements et s'opposent ainsi à toute détente dans les relations internationales.

132. L'Union soviétique essaie inlassablement de rapprocher les vues des grandes puissances sur un certain nombre de questions essentielles et, avant tout, sur des questions aussi importantes que la réduction des armements, l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres engins de destruction massive des populations. Si les grandes puissances renonçaient à employer l'arme atomique, l'humanité pourrait respirer librement, la menace d'une guerre atomique serait éliminée dans une large mesure et on écarterait ainsi l'une des causes principales de la tension internationale. Nous devons nous efforcer de réaliser entre les Etats dotés de régimes sociaux différents une coopération solide, loyale et efficace.

133. Il y a lieu de regretter vivement que la Conférence de Genève n'ait pris aucune décision au sujet de la question coréenne. Cette question demeure un sujet d'inquiétude pour les peuples du monde entier. L'Organisation des Nations Unies, on le sait, s'est longuement occupée de cette question sans parvenir à un résultat positif. A l'heure actuelle, la question coréenne figure toujours parmi les problèmes internationaux qui doivent être réglés équitablement si l'on veut renforcer la paix en Asie et dans le monde entier.



134. Dans la déclaration qu'il a faite le 28 septembre à l'Assemblée générale [482<sup>ème</sup> séance], M. Munro, le représentant de la Nouvelle-Zélande, a déclaré, à propos de l'examen de la question coréenne à Genève, que la clause de l'unification de la Corée a subi un grave échec, les responsables de cet échec étant, selon lui, les délégations communistes. Cette affirmation de M. Munro ne correspond pas à la réalité et elle est sans aucun fondement. Ce sont précisément l'Union soviétique, la République populaire de Chine et la République populaire démocratique de Corée qui ne cessent de réclamer avec insistance un règlement pacifique et équitable de la question de Corée. Tout autre est la politique que poursuivent le Gouvernement des États-Unis et ses alliés. C'est uniquement par la faute de ces gouvernements que l'on s'est trouvé, d'abord à l'Organisation des Nations Unies puis à Panmunjom et à Genève, dans une impasse créée artificiellement, et qu'il a été impossible de transformer l'armistice de Corée en une paix durable et de réaliser l'unification de la Corée sur une base démocratique.

135. En outre, les milieux réactionnaires des États-Unis demandent de plus en plus, ces derniers temps, une rupture de l'armistice en Corée. La clique de Syngman Rhee a redoublé d'efforts pour parvenir à ce but. C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> juin 1954, le Ministre des affaires étrangères de la Corée du Sud, M. Pyun Yung Tai, a déclaré que la Convention d'armistice n'était plus valable et que le Gouvernement de Syngman Rhee était entièrement libre de tout engagement contracté en vertu de cette convention. Une telle déclaration constitue une provocation. Syngman Rhee lui-même, d'après un télégramme du correspondant de l'agence Reuter en date du 17 juin, a déclaré qu'il n'y aurait plus de pourparlers et que la Corée du Sud était convenue avec les États-Unis d'Amérique que les dernières négociations avec les communistes auraient lieu à Genève. Et il a déclaré dans un article du *New York Journal American*: "Nous sommes à la veille de la plus grande croisade de l'histoire." Ainsi les faits montrent que Syngman Rhee et ses protecteurs, loin de souhaiter un règlement pacifique de la question coréenne, s'efforcent de déclencher en Corée une nouvelle guerre et sont prêts à tout pour faire en sorte que la situation en Asie, qui s'était quelque peu détendue après la Conférence de Genève, redevienne très grave. Certains guerroyeurs impénitents devraient se rappeler les leçons d'un passé récent, et notamment l'échec cuisant de la guerre d'agression menée pendant trois ans contre le peuple coréen, ami de la liberté.

136. L'Assemblée générale doit prendre des mesures pour régler définitivement le problème coréen, rétablir l'unité nationale de la Corée, qui deviendra un État indépendant et démocratique, et assurer cette paix durable qu'attendent tous les Coréens et qui est d'un intérêt vital pour les populations de l'Asie et du monde entier.

137. A la séance plénière de ce matin [487<sup>ème</sup> séance], le représentant du Royaume-Uni, M. Lloyd, s'est efforcé de présenter sous un faux jour le discours prononcé par le chef de la délégation de l'Union soviétique, M. Vychinsky. Ce faisant, M. Lloyd n'avait nullement pour but de contribuer à la détente internationale, tout au contraire. Peut-on demander au représentant du Royaume-Uni pourquoi il a cru bon d'évoquer à nouveau le mythe, depuis longtemps discrédité, du "rideau de fer", de déformer l'attitude de l'Union soviétique touchant plusieurs des plus importantes questions inter-

nationales, de calomnier les pays de l'Orient auxquels, selon lui, Moscou et Pékin imposeraient une politique de neutralité, etc. A ce propos, il convient de faire observer que, dans son intervention, M. Vychinsky n'avait pas parlé du Royaume-Uni ni de sa politique extérieure. Le discours de M. Lloyd ne sert pas les intérêts du peuple britannique, mais ceux de certains milieux, qui ne tiennent pas à voir régler les problèmes internationaux essentiels et qui s'efforcent d'aggraver encore les relations entre les États.

138. L'intervention de M. Lloyd prouve qu'il est, en réalité, opposé à l'unification de l'Allemagne en un État démocratique et pacifique. Sous le prétexte d'"élections libres" en Allemagne, M. Lloyd a voulu cacher une politique qui tend à empêcher l'unification de l'Allemagne en un seul État. Le représentant du Royaume-Uni a passé délibérément sous silence les propositions faites par l'Union soviétique en vue du règlement du problème allemand. M. Lloyd a cité des chiffres fantaisistes en ce qui concerne les forces armées de la République démocratique allemande, chiffres qui avaient déjà été publiés dans la presse britannique à des fins diffamatoires.

139. Comme on le sait, à la Conférence de Berlin, les puissances occidentales ont rejeté les propositions de l'Union soviétique tendant à fixer les effectifs des forces de police à la fois dans la République démocratique allemande et dans la République fédérale allemande. Le représentant du Royaume-Uni n'ignore pas ces faits. M. Lloyd s'est gardé à dessein de parler du réarmement de l'Allemagne occidentale auquel, comme en témoignent de nombreux faits, notamment la conférence des neuf puissances qui vient de se tenir à Londres, le Royaume-Uni participe dans une mesure qui est loin d'être négligeable. M. Lloyd a demandé de la courtoisie; il a réclamé des actions et non des paroles. Avant d'adresser cette demande aux autres, qu'il l'adresse donc à lui-même. Comme dit un proverbe russe: "avant de regarder les autres, commère, vous feriez mieux de vous occuper de vous-même".

140. Nous avons le droit de dire au représentant du Royaume-Uni et à ceux pour qui il parle: cessez de former des alliances et des blocs militaires d'agression en Asie et en Europe, cessez d'allumer de nouveaux et dangereux foyers de guerre dans l'Asie du Sud-Est et en Europe centrale; donnez aux Allemands la possibilité de décider du sort de leur pays, ne les transformez pas en chair à canon anglo-américaine, empêchez la renaissance du militarisme allemand et du fascisme, ces ennemis implacables de la liberté des peuples de l'Europe; prouvez par des actes que vos intentions sont pacifiques et que vous ne voulez pas préparer une nouvelle guerre, que vous désirez atténuer et non pas aggraver la tension internationale.

141. A cet égard, je voudrais m'arrêter un instant sur la question de la remilitarisation de l'Allemagne occidentale. Cette question nous préoccupe considérablement, parce que deux fois en un quart de siècle le militarisme allemand a mis à feu et à sang la Biélorussie et d'autres pays d'Europe.

142. Neuf ans à peine après la capitulation de l'Allemagne hitlérienne, les militaristes de l'Allemagne occidentale représentent à nouveau un danger réel pour la sécurité européenne. Permettez-moi de citer ici un certain nombre de faits touchant la remilitarisation de l'Allemagne occidentale. Le 26 février 1954, le Bundestag de l'Allemagne occidentale a adopté un



amendement à la constitution de Bonn qui doit permettre de rétablir le service militaire obligatoire en Allemagne. Déjà, le gouvernement d'Adenauer a élaboré des plans détaillés touchant la composition des forces armées de l'Allemagne occidentale.

143. Des précisions sur ces plans ont été communiquées à l'agence américaine United Press par M. Blank, dans une interview dont le texte a paru le 16 mars 1954 dans le *Star* de Londres. Dans cet article, il est dit que le premier contingent de l'Allemagne occidentale dans "l'armée européenne" comprendra 500.000 hommes. Dans les deux ou trois années qui suivront, ce chiffre passera à 800.000 hommes. Des mesures sont prises pour mettre sur pied douze divisions et ce chiffre sera porté plus tard à soixante. On prépare la création d'unités de chars qui constitueront le noyau de la nouvelle armée allemande de revanche. L'Allemagne occidentale aura une aviation comptant 86.000 hommes et environ 1.500 avions modernes. On prévoit aussi la constitution d'une flotte de guerre avec 50.000 hommes d'équipage. La tâche de former cette armée a été confiée exclusivement à d'anciens généraux fascistes: Kesselring, Manteuffel, Ramcke, Heusinger et d'autres.

144. Il convient également de relever que l'industrie de guerre a été reconstituée en Allemagne occidentale sur les instances et avec l'aide des Etats-Unis. A la fin de 1953, plus de 400 usines travaillaient en Allemagne occidentale pour la production de guerre. Des gens que nous connaissons bien, ceux-là mêmes qui ont financé et équipé l'armée hitlérienne — les Krupp, Flick, Schacht, Abs, Pferdmenges et d'autres — ont pris en main le contrôle de l'économie de l'Allemagne occidentale. Ainsi, les faits et les chiffres prouvent qu'au mépris des intérêts vitaux des pays européens et du peuple allemand, les milieux dirigeants des Etats-Unis ressuscitent activement le militarisme allemand, cet ennemi mortel des peuples de l'Europe.

145. C'est une politique diamétralement opposée que suit l'Union soviétique en ce qui concerne le problème allemand. L'opinion publique mondiale a accueilli avec le plus vif intérêt les notes du Gouvernement soviétique en date des 24 juillet et 4 août relatives à la sécurité collective en Europe. Ces notes sont une nouvelle manifestation de la politique pacifique de l'Union soviétique, de son souci de réduire la tension internationale et de renforcer la paix et la coopération internationales. La création d'un système de sécurité collective en Europe assurerait des conditions plus favorables au règlement du problème allemand. Elle écarterait ainsi les graves obstacles que la politique de remilitarisation de l'Allemagne occidentale a élevés sur la voie de l'unification de l'Allemagne.

146. Le peuple de Biélorussie voit dans le militarisme allemand une nouvelle menace; c'est pourquoi il s'élève contre la politique de remilitarisation de l'Allemagne occidentale. Le peuple de Biélorussie aspire à la paix; aussi appuie-t-il de toute son énergie la politique du Gouvernement de l'Union soviétique qui s'efforce de régler la question allemande sur une base pacifique et démocratique.

147. Au cours de la présente discussion, les représentants de nombreux Etats ont accordé beaucoup d'attention au problème de l'énergie atomique. Tout le monde admet que la solution de ce problème d'actualité présente la plus grande importance. Cependant, il faut bien le constater, voilà huit ans que ce problème est l'objectif de débats internationaux, et nous ne voyons aucun résultat positif.

148. Le fait est qu'aux Etats-Unis les préparatifs en vue d'une guerre atomique se poursuivent plus activement que jamais; dans toutes les parties du monde on installe à cet effet des bases aériennes et des dépôts de bombes atomiques. Les forces terrestres, aériennes et navales des Etats-Unis s'entraînent à des opérations offensives et à l'emploi de l'arme nucléaire. De nouveaux types de bombes, aux effets toujours plus destructifs, s'accumulent et la production de toutes les sortes d'armes de destruction massive s'accroît sans cesse.

149. D'importants politiciens et chefs militaires américains ne cachent plus leurs plans d'emploi illimité de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène. C'est ainsi que l'amiral Radford, Président du Comité des chefs d'état-major des Etats-Unis, a déclaré, le 12 mars 1954, que les Etats-Unis feront usage de l'arme atomique si cela est avantageux pour eux.

150. Dans cet esprit, toutes les mesures ont été prises pour que les crédits affectés cette année à la production de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène ainsi qu'aux forces aériennes soient les plus élevés de l'après-guerre. Les crédits budgétaires destinés à la Commission de l'énergie atomique pour l'exercice financier 1954-1955 atteignent 2 milliards 425 millions de dollars. Le plan de développement de la production atomique américaine doit permettre d'atteindre d'ici 1958 une production d'armes atomiques dix fois plus importante qu'en 1952.

151. Cette production effrénée d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène et la force destructive de ces armes constituent une menace épouvantable pour l'humanité. A cet égard, il faut relever une information parue dans le *New York Times* du 1er avril 1954. Le journal y annonçait que l'explosion de la bombe à l'hydrogène provoquée le 1er mars 1954 à Bikini avait été de 600 à 700 fois plus forte que celle des bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki. La pétition adressée aux délégués à la présente session de l'Assemblée générale par un million d'habitants de la ville d'Hiroshima, qui ont subi toutes les horreurs d'un bombardement atomique, est donc tout à fait légitime. Cette pétition demande l'interdiction des expériences, de la production ou de toute autre utilisation quelconque de l'arme thermonucléaire.

152. L'emploi de l'arme thermonucléaire dans une guerre serait pour les peuples une cause de malheurs sans nombre; elle signifierait l'extermination massive de la population civile, l'anéantissement des grandes villes qui sont les centres de l'industrie et de la culture contemporaines. Le danger de guerre cause des inquiétudes légitimes, notamment parmi les peuples d'Europe et d'Asie qui viennent à peine de subir la deuxième guerre mondiale.

153. Les faits démentent catégoriquement les assertions de M. Dulles et le discours qu'il a prononcé en séance plénière, selon lesquels les milieux dirigeants des Etats-Unis seraient fortement attachés à la paix, à l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, ainsi qu'au respect de la Charte des Nations Unies. M. Dulles, en répétant le mot de "paix", s'est efforcé de jeter de la poudre aux yeux du public, de lui faire croire que les milieux dirigeants des Etats-Unis haïssent la guerre et que leur seul souci est de voir utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. M. Dulles a déclaré que les propositions des Etats-Unis présentées le 8 décembre 1953 [470ème séance] permettraient de dissiper, selon ses propres paroles, "le

nuage le plus menaçant de tous ceux qui projettent leur ombre sur l'humanité".

154. Or, il faut bien le dire, les propositions faites par les Etats-Unis d'Amérique, le 8 décembre dernier, sur la formation d'un pool atomique, ne dissipent nullement le sombre nuage qui plane sur l'humanité. Qui plus est, ces propositions ne gênent nullement les Etats qui sont à même de fabriquer l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène. Le plan en question prévoit qu'on n'affecterait à des fins pacifiques qu'une certaine partie, peu importante, des matériaux atomiques, tandis que la plus grande partie serait utilisée, comme par le passé, pour la production de nouvelles bombes atomiques ou à l'hydrogène.

155. M. Pearson lui-même a reconnu, dans son discours prononcé en séance plénière [475<sup>ème</sup> séance, par. 18], que "la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ne peut suffire, par elle-même, à écarter le danger de destruction par les armes atomiques". Ainsi, le plan des Etats-Unis en date du 8 décembre ne prévoit pas de désarmement atomique et n'empêche en rien l'agresseur d'utiliser l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène à n'importe quelle fin et à n'importe quel moment. Il ne peut pas servir à réduire le danger très réel de guerre atomique. Ce plan a pour but d'affaiblir la vigilance des peuples en ce qui concerne le problème de l'arme atomique.

156. Au contraire, les propositions de l'Union soviétique indiquent la vraie méthode à suivre pour supprimer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires et pour en réserver l'emploi aux seuls besoins pacifiques. Si l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique s'entendaient sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ce fait aurait une énorme importance. Tous les peuples du globe ont intérêt à ce que l'énergie atomique ne soit utilisée qu'à des fins constructives et pacifiques et non en vue de l'extermination massive des populations, de la destruction et de l'anéantissement universels.

157. L'Union soviétique, vous le savez, a présenté à plusieurs reprises d'importantes propositions, ainsi que des amendements et des compléments à ces propositions, en vue de faciliter la conclusion d'un accord sur l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins d'extermination massive, ainsi que sur la réduction des armements et des forces armées. L'Union soviétique vient encore de saisir la présente session de l'Assemblée générale de propositions [A/2742/Rev.1] qui recommandent de charger la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies d'élaborer, en prenant pour base les propositions de la France et du Royaume-Uni en date du 11 juin 1954, et de soumettre à l'approbation du Conseil de sécurité un projet de convention internationale, ou de traité international, ayant pour objet de consolider la paix et la sécurité internationales et prévoyant l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, ces armes et ces engins devant être éliminés des armements des Etats, ainsi qu'une réduction substantielle des armements et l'établissement d'un contrôle international de l'application de ces décisions.

158. L'exécution des mesures décrites dans les propositions de l'URSS ne devra pas se terminer plus tard que l'exécution des mesures de réduction des armements et des forces armées prévues à l'alinéa a du paragraphe 2

du projet de résolution présenté. Comme l'indique ce projet de résolution, la production de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène devra cesser immédiatement, dès qu'aura commencé la réduction des 50 pour 100 restants des normes convenues des armements, des forces armées et des crédits affectés aux besoins militaires. Pour réaliser le contrôle de l'exécution de la convention, ou du traité, concernant l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, l'arrêt de la production de ces types d'armes et leur élimination des armements des Etats ainsi que la réduction des armements, des forces armées et des crédits affectés aux besoins militaires, les propositions présentées par l'Union soviétique prévoient la création, par les Etats, d'un organe international permanent de contrôle. Cet organe international disposera de pleins pouvoirs de contrôle, y compris l'inspection sur une base permanente, dans la mesure nécessaire pour assurer l'exécution de la convention par tous les Etats.

159. Quant à la proposition contenue dans le mémorandum de la France et du Royaume-Uni en date du 11 juin 1954 [DC/53, annexe 9] et relative à l'interdiction d'employer les engins nucléaires sauf en cas de défense contre l'agression, l'Assemblée générale doit charger la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies d'examiner cette question en détail et de présenter ses recommandations.

160. L'Union soviétique s'est toujours efforcée de faire adopter des propositions qui visent réellement à assurer la paix et la sécurité des peuples. Prolonger la course aux armements, c'est non seulement imposer aux peuples des charges qui dépassent leurs forces, c'est aggraver encore la tension internationale et aboutir à la création de coalitions militaires. Voilà pourquoi il est particulièrement important de conclure un accord sur la question de la réduction des armements et des forces armées et sur l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'armes de destruction massive.

161. Les représentants du Brésil, de l'Equateur et de l'Ethiopie ont déclaré, le 1<sup>er</sup> octobre, en séance plénière de l'Assemblée générale, que les nouvelles propositions de l'Union soviétique, relatives à la conclusion d'une convention internationale concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive renforcent l'espoir d'aboutir enfin à la conclusion d'une convention et de voir utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques.

162. La délégation de la Biélorussie souscrit pleinement à ces déclarations et elle considère, pour sa part, que ces propositions soviétiques constituent un nouvel effort et une contribution importante en vue d'une solution à la question de l'élimination et de l'interdiction complètes de tous les types d'engins de destruction massive. Ces propositions donnent les moyens de mettre un terme à la course aux armements, d'écarter la menace de la guerre atomique et à l'hydrogène, d'alléger les charges fiscales des populations et de renforcer la paix et l'amitié entre les peuples. Elles contribuent à réduire la tension internationale; elles ouvrent la voie à une large utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, pour le bien de l'humanité tout entière.

163. Le peuple de Biélorussie appuie avec chaleur les propositions du Gouvernement soviétique et considère que l'énergie atomique, cette grande découverte du



génie humain, doit servir, non pas à détruire la civilisation, mais à en assurer le progrès dans tous les domaines, non pas à exterminer les populations, mais à satisfaire les besoins pacifiques et à accroître le bien-être de tous les peuples du monde.

164. La campagne de propagande en faveur d'une nouvelle guerre, qui se poursuit dans certains pays, constitue une menace grave pour la paix et pour le règlement pacifique des différends internationaux. Cette campagne s'inspire d'une psychose de guerre; elle multiplie les calomnies à l'adresse de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et des pays de démocratie populaire; elle va jusqu'à appeler ouvertement les peuples de ces pays à la rébellion contre le gouvernement établi.

165. Aux Etats-Unis et dans certains autres pays, d'aucuns contreviennent insolemment aux dispositions de la résolution 110 (II) de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 1947, laquelle condamnait toute propagande "qui est destinée ou qui est de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix ou tout acte d'agression".

166. Après les Conférences de Berlin et de Genève, alors que devant les peuples du monde entier s'ouvrait la perspective d'un relâchement de la tension internationale, il est manifeste que les milieux dirigeants de certains pays ne reculent devant aucun moyen pour renforcer à nouveau la tension dans les relations internationales. Ces milieux encouragent artificiellement un climat de psychose de guerre, font peser sur le monde la menace des bombes atomiques et des bombes à l'hydrogène, proclament ouvertement qu'ils sont pour une "politique de force" et pour une "guerre froide" prolongée, et recourent continuellement à la menace et à la terreur.

167. Les dirigeants politiques et militaires des Etats-Unis n'hésitent pas, dans leurs discours, à lancer des appels en faveur du maintien et du renforcement des activités de subversion, de sabotage et de terrorisme dirigées contre l'URSS et les pays de démocratie populaire. La presse et la radio américaines agitent divers plans qui envisagent l'utilisation de bases militaires pour la préparation d'une attaque contre l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire. On indique ouvertement, dans la presse, que les bases aériennes des Etats-Unis sont destinées à détruire l'industrie soviétique et qu'elles permettent d'entreprendre une attaque atomique contre tout objectif important en URSS.

168. C'est ainsi que le chef d'état-major des forces navales des Etats-Unis, l'amiral Carney, dans un discours prononcé à New-York le 27 mai 1954, lors d'une réunion du Fonds industriel de la sécurité nationale, a réclamé une action préventive contre le bloc soviétique en ajoutant qu'il était indispensable de se mesurer dès maintenant avec l'URSS. Il est évident pour tout homme de bon sens que cette propagande américaine, que tout cet étalage trivial de plans d'agression, appartiennent au domaine de l'aventure militaire.

169. Toutes ces déclarations belliqueuses de propagandistes effrénés d'une nouvelle guerre sont loin d'être le fruit du hasard. Le relâchement de la tension internationale qui se dessinait ces derniers temps n'était pas, semble-t-il, du goût des monopoles américains; en effet, le rétablissement de relations internationales normales menaçait leurs profits et retirait à la course aux armements toute raison d'être.

170. Une telle propagande inspire à l'opinion mondiale une indignation légitime. L'Assemblée générale doit écouter la voix des honnêtes gens du monde entier; elle doit inviter les gouvernements d'un certain nombre de pays à prendre des mesures énergiques pour mettre fin à la propagande qui tend à attiser la haine et l'hostilité entre les nations et à préparer une nouvelle guerre mondiale. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie sans réserve cette demande légitime et opportune des honnêtes gens du monde entier.

171. La délégation de la RSS de Biélorussie estime nécessaire d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les actes agressifs des partisans du Kouomintang, actes qui se traduisent par la violation de la liberté de la navigation marchande dans la mer de Chine, et par la saisie illégale de navires marchands de l'URSS, de la Pologne et d'autres pays. On le sait, et M. Skrzyszewski, chef de la délégation polonaise, l'a rappelé aujourd'hui, les navires marchands polonais *Praca* et *Prezydent Gottwald*, ainsi que le pétrolier soviétique *Touapsé* ont été victimes de ces actes de piraterie. Les navires marchands saisis par les partisans du Kouomintang n'ont pas encore été relâchés, et leurs équipages sont l'objet de mauvais traitements, d'insultes et de pratiques d'intimidation. De tels actes de piraterie constituent une violation grossière du principe universellement reconnu de la liberté de navigation; on doit y voir une provocation destinée à troubler la paix et la sécurité en Extrême-Orient et dans toute l'Asie. Ces actes d'agression sont commis sous la protection de la VIIème escadre des Etats-Unis. Ils soulèvent l'indignation légitime des peuples de l'Asie et du monde entier. L'Assemblée générale doit mettre un terme à ces pratiques criminelles et condamner énergiquement les partisans du Kouomintang et ceux qui les encouragent.

172. Les relations internationales sont entrées dans une phase capitale et lourde de responsabilités. Nous savons très bien que les peuples du monde entier ont soif de paix et haïssent profondément la guerre. Les peuples savent également que l'Union soviétique a proposé des mesures propres à préserver et à consolider la paix. L'Union soviétique a toujours admis que la coexistence pacifique d'Etats au régime social différent est possible et nécessaire.

173. Nous avons le devoir de travailler au règlement des questions internationales en suspens, d'empêcher que la détente qui s'est esquissée dans les relations internationales ne fasse place à une nouvelle aggravation de la tension. Nous devons tout faire pour que l'Organisation des Nations Unies reprenne le chemin que lui a tracé la Charte et qui est de faciliter le règlement de tous les conflits internationaux sur la base du respect des droits souverains de toutes les nations. Les peuples du monde entier attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle prenne des mesures efficaces et constructives pour consolider la paix et la sécurité internationales. Des centaines de millions de gens croient et espèrent que la tension internationale continuera à s'atténuer. Nous sommes tenus de réaliser ces nobles espoirs.

174. Comme les autres peuples pacifiques, le peuple biélorusse souhaite ardemment qu'il n'y ait pas de nouvelle aggravation des relations internationales. Le peuple biélorusse, qui a connu l'invasion des armées hitlériennes, ne veut pas que l'humanité soit plongée une



fois de plus dans le gouffre d'une nouvelle guerre mondiale.

175. L'Organisation des Nations Unies est tenue de remplir son devoir et de tout faire pour résoudre des questions telles que la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres engins de destruction massive, ainsi que d'autres questions importantes qui intéressent la consolidation de la paix et de la sécurité des nations.

176. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie chaleureusement les propositions de la délégation de l'URSS et elle en recommande l'adoption aux représentants réunis pour la neuvième session de l'Assemblée générale. Ces propositions n'ont d'autre but que de réduire la tension internationale et de renforcer la paix dans le monde entier. En les adoptant, l'Assemblée générale remplira sa mission, qui est d'écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et de travailler à la détente internationale.

*La séance est levée à 18 h. 10.*